

LE PIGEON DISSIDENT

QU'EN EST-IL VRAIMENT?

L'arrivée de la plateforme Univers Droit suscite la controverse au sein de la Faculté

Page 3



Voyager seul en Europe
Page 5

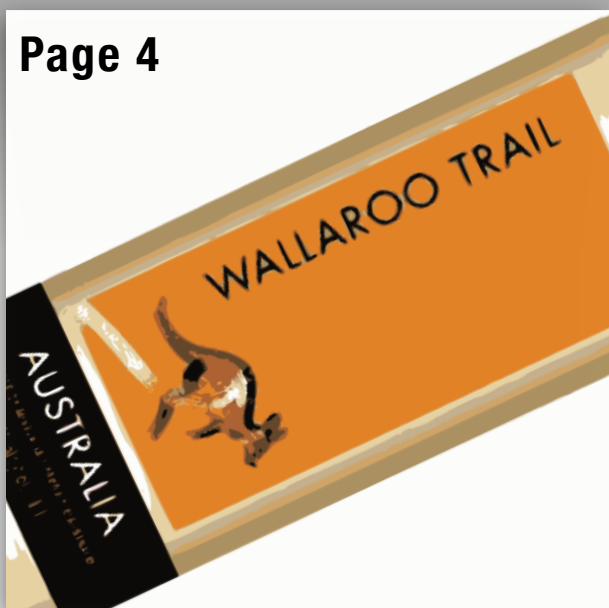
Poèmes
Pages 13 et 14

La caricature de C.Y.
Pages 16



Petit cours de vino

Page 4



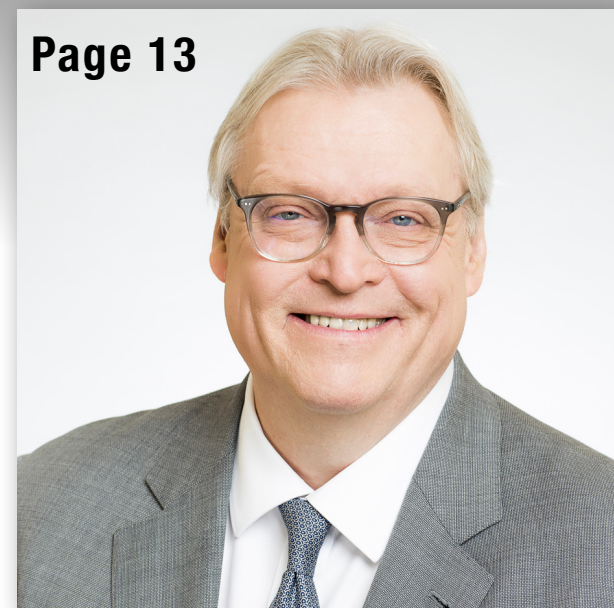
L'impressionnisme de William Turner

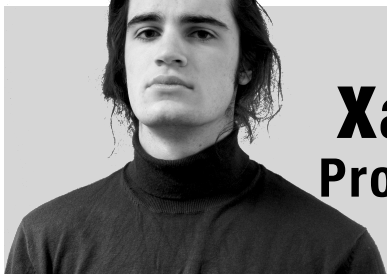
Page 9



Barrette et l'écoeurantite

Page 13





Xavier Desrosiers

Profession : Professeur(e)

Un moment donné, un gars nommé Albert Einstein aurait dit ceci : c'est le rôle du professeur d'éveiller la joie de travailler et de connaître. Certes, commencer un texte avec une citation est plutôt *cheesy*. Mais celle-là, elle rafraîchit un peu le sentiment trop présent selon lequel le prof, il est là pour me donner une bonne note dans son cours. Car trop souvent, l'étudiant en droit, soumis à un régime ultra compétitif alimenté par la *Courbe*, aura tendance à percevoir son enseignant comme un vulgaire outil carriériste, un simple moyen pour parvenir à une fin inévitablement professionnelle. Et si les profs étaient plus que ça ? Oui, ce sont eux qui décident c'est quand la pause. Ce sont eux qui donnent le cours. Ce sont eux qui répondent à vos questions. Mais vos enseignants sont bien plus que des enseignants.

France Houle possède un magnifique *corner office* dans les hauteurs du pavillon Maximilien-Caron. Elle m'y reçoit. Avec grande gentillesse et patience, la vice-doyenne aux études de premier cycle m'explique quels sont les 4 volets qui définissent le travail d'un professeur (et non d'un chargé de cours) à la Faculté : Enseignement, recherche, rayonnement et administratif, les deux premiers étant évidemment ceux qui occupent le plus leur agenda. Bien sûr, ils doivent préparer leurs cours, s'assurer de bien présenter la matière aux étudiants. C'est le volet qui nous est le plus visible, sur lequel il est le plus facile de juger. Des « ce prof-là est incroyable ! » aux « maudit je m'en vais dans mon cours de X avec Y, ça va être pénible » nous ne nous gênons pas entre étudiants pour qualifier avec légèreté la prétendue qualité de l'enseignement qui nous est donné. Certains diront que c'est notre droit, nous qui nous acquittons de frais de scolarité pour payer leur salaire. Pourtant, n'est-il pas prétentieux de qualifier à la fois la qualité d'une personne et sa capacité d'instruire sur la base d'un 3 heures par semaine ?

En tout cas.

Là où j'aimerais bien en venir, c'est qu'il est fort probablement impertinent, voire grossier, de qualifier la qualité d'un professeur uniquement sur la base d'un tout petit moment passé à les écouter. Cet humain qui se tient devant vous à vous raconter des trucs pour votre examen fait quotidiennement de la recherche pour faire progresser un domaine qui le passionne. S'il vous fait lire 50 pages par semaine, c'est parce que lui il en lit 500. Il brûle

d'envie de découvrir une brèche dans un courant jurisprudentiel, d'arriver à interpréter comme du monde une notion juridique qui ne fait pas consensus. Il veut que le droit soit meilleur, plus accessible, harmonieux. Elle est amoureuse, sa relation avec son droit ! L'art de *triper* sur son domaine, il le maîtrise à souhait. Parce qu'autrement, pourquoi aurait-il voulu devenir professeur ? N'aurait-il pas été bien plus simple, maîtrise/doctorat en poche, d'aller se chercher un gigantesque salaire dans la pratique privée ? Répondre à ces questions en disant qu'il le fait pour le prestige serait d'un grand cynisme. Croyons-en la sincérité du sentiment qu'ils éprouvent pour leur domaine ; sinon, à quoi bon croire en leurs enseignements ?

Ça c'était la partie romantique, mystique de la job. Évidemment, comme tout bon vieux travail de fonctionnaire, ils doivent se taper du travail administratif. Ça consiste notamment à siéger sur des Comités qui, d'une façon ou d'une autre, régissent le bon fonctionnement de la Faculté. Exemple : le Comité de promotion et nomination, qui s'occupe de gérer les candidatures pour devenir prof. Après avoir reçu plusieurs candidatures suite à un appel de celles-ci, les membres de Comité en retiennent environ une demi-douzaine pour une première entrevue. Suite à celle-ci, 2 ou 3 candidats seront amenés à présenter une conférence devant le corps professoral. Une consultation est alors possible pour que tout intéressé puisse faire part de ses commentaires. Le Comité fait ensuite un rapport soutenant l'une de ces candidatures, qu'il présente à l'Assemblée des professeurs ; tous les profs votent alors sur la candidature, qui leur est recommandée par le Doyen (lui-même). Si vous passez toutes ces étapes, félicitations : vous êtes professeur à la Fac de droit. Vous serez d'abord professeur adjoint, puis agrégé, puis titulaire, la différence étant surtout une question de salaire. Bémols dans tout ça ? Jamais les étudiants n'ont leur mot à dire sur le choix qui est fait. Certes, l'AED possède 2 voix sur un Conseil de la Faculté qui est brièvement mis au courant des démarches de recrutement, mais cet organe ne possède aucun autre pouvoir décisionnel. N'oublions également pas que c'est le Doyen (lui-même) qui nomme les personnes à siéger sur le Comité de promotion et de nomination qui, au fond, décide de pas mal de choses. C'est bien du pouvoir entre bien peu de mains.

Mais bon. Il ne faudrait quand même pas commencer à être cynique, non ? Parce que les candidats retenus auront pour tâche de faire « rayonner » la Faculté un peu partout sur notre petite planète. Osons croire que les professeurs décideurs savent ce qu'ils font et tiennent à cœur de quoi ont l'air leurs confrères sur les plateaux de RDI. Car oui, vos profs sont aussi amenés à intervenir régulièrement dans les médias, à courir les conférences et les lancements de livres. Mais ça, vous le saviez déjà ; on a tous déjà été pas mal fiers au moins une fois de voir notre prof du jeudi après-midi couronné d'un titre comme « cité par Yves Boisvert dans un article bien-pensant. »

J'ai également eu la chance de rencontrer François LeBorgne, chargé de cours par chez nous. L'homme est passé à Infoman ; je n'avais pas le choix. A priori, on pourrait penser que les chargés de cours sont presque tous des avocats/notaires à la carrière bien établie qui viennent nous enseigner *on the side*. M. LeBorgne, lui, ne fait pas mal tout sauf ça, de la pratique privée. Son passage à Infoman coïncidait avec sa campagne électorale, lui qui a été élu conseiller municipal à Châteauguay. Il semble bien aimer ce contact avec les gens de son quartier. Il semble aussi curieux de découvrir les ramifications du pouvoir, mais assure n'être pour l'instant qu'un politicien d'occasion. Il est également drôlement impliqué dans la communauté universitaire ; il est membre de l'Assemblée universitaire et, un peu plus haut, du Conseil de l'Université, qui se veut être un genre de C.A. de l'Université. Ce sont de gros postes, et sa manière de pensée

de juriste semble bien lui servir. De ce que j'ai pu en comprendre, il fait encore une fois ça pour le *trip*, mais surtout pour un sincère désir de rendre l'Université un meilleur endroit où former les esprits. Parce qu'avant d'être un pro du droit maritime et un monsieur engagé dans son milieu, François LeBorgne est d'abord et avant tout un passionné de l'enseignement. C'est lueur dans l'œil qu'il me parle de ses méthodes pédagogiques qu'il tente toujours d'améliorer pour rendre meilleure l'expérience d'apprentissage et l'apprentissage lui-même. La morale de l'histoire : si vos chargés de cours se lèvent pour venir vous enseigner, ce n'est certainement pas parce qu'ils ont besoin de le faire. Ils ont 1001 autres manières de se trouver un salaire ou de se faire valoir comme les profs le font si bien. Ils sont devant vous parce qu'ils aiment ça apprendre des choses à des gens, aussi simple que ça puisse paraître.

Évidemment, ce ne sont pas tous nos enseignants qui sont des bêtes d'apprentissage incroyables. Oui, ça peut être *rough* d'apprécier certains d'entre eux, et ce pour toutes sortes de raisons. Certains se prennent drôlement au sérieux et semblent prendre plaisir à abuser de leur position d'autorité, enchaînant les *power trips*. Mais généralisons ; nous avons droit à une éducation de grande qualité à notre Faculté. Merci aux Jean Leclair et aux Julie Biron de la Faculté, oui ; ces professeurs superstars pour lesquels on se bat afin d'avoir une place dans leur cours. Mais merci également à ces profs « moyens » qui, par passion, nous apprennent plus que des choses utiles à l'examen.

Équipe	
Xavier Desrosiers <i>Rédacteur en chef</i>	Nicolas Thiffault-Chouinard <i>Directeur de la publicité</i>
Émilie Paquin <i>Directrice</i>	Lydia Amazouz <i>Correctrice en chef</i>
François Sylvestre <i>Gestionnaire au contenu-web</i>	Sofia Panaccio <i>Directrice de la logistique</i>
Marie-Christine Plouffe <i>Trésorière</i>	William Fradette <i>Montage</i>
Correction	
Andréanne Lacoursière Sandrine Pineiro Noémie Caron	Cécilia Barrette-Leduc Luca Teolis Frédéric Quintal
À propos	
<p><i>Le Pigeon Dissident Inc.</i> est une corporation indépendante de l'Université de Montréal, composée d'étudiants de la Faculté de droit de l'UdeM. <i>Le Pigeon Dissident</i> est un journal mensuel ayant un tirage d'environ 1000 copies par mois. La rédaction n'est pas responsable des textes et photos reçus. Les opinions exprimées dans les textes de ce journal sont exclusives à l'auteur et ne sont pas nécessairement celles partagées par les membres de l'administration du Pigeon Dissident. La reproduction, même partielle, des articles et illustrations pris dans ce journal, est strictement interdite, sauf avec accord de la rédaction.</p>	
<p>Dépôt légal Février 2018 - Bibliothèque et Archives nationales du Québec</p> <p>Imprimerie Hebdo Litho</p> <p>Adresse 3200, Jean-Brillant, Suite A-2412, Montréal, Québec, H3T 1N8</p> <p><i>Copy-rights Pigeon Dissident 2018</i></p>	

UNIVERS DROIT

LES PROFESSEURS TENUS DANS L'OMBRE

Sofia Panaccio

Directrice de la logistique

Issu d'une belle initiative de trois étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke, Univers Droit, une plateforme collaborative inspirée de *Wikipédia*, fera bientôt son entrée au sein de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. À la suite d'un partenariat entre l'Association des étudiants en droit de l'Université de Montréal (AED) et les fondateurs d'Univers Droit l'automne dernier, la plateforme a été présentée et discutée en assemblée générale de mi-année, le 24 janvier dernier. Or, le corps professoral de la faculté n'a été officiellement informé de tout cela que jeudi dernier, le 8 février, dans un communiqué du Décanat. N'ayant pas été consultés lors de l'élaboration de ce projet, certains professeurs semblent désormais avoir des inquiétudes à l'égard d'Univers Droit pour, notamment, des raisons de droits d'auteur. Simon Du Perron, président de l'AED, affirme à ce sujet qu'il «ne demande pas l'approbation du Décanat, ni des professeurs comme c'est un projet étudiant, mais qu'[il] désire mener ce projet dans un esprit de collaboration afin qu'il plaise à tout le monde».

Un Wikipédia pour les étudiants en droit

Lancée officiellement en aout 2017, Univers Droit est constituée de trois plateformes distinctes regroupées sur même site web. Il y a d'abord la plateforme centrée sur les notes de cours : une encyclopédie commune alimentée par les étudiants de manière volontaire et gratuite qui leur permet d'accéder à des notes et d'en partager. À cela s'ajoute Jurilivre, une page de style *Kijiji* qui met en contact les étudiants qui souhaitent acheter ou vendre des ouvrages de droit, et Jurilogi, un programme recueillant des annonces de sous-locations de logements. Cependant, cette dernière plateforme ne semble pas «répondre à un besoin urgent» tel que le mentionne l'un des cofondateurs Karl Boulanger. Ainsi, la pierre angulaire du site Internet reste l'encyclopédie de notes de cours communément appelée Wiki, puisqu'elle s'inspire du concept open source de *Wikipédia*. Cette dernière regroupe actuellement environ 650 membres sur un bassin cible de 900 étudiants de l'UdeS.

Univers Droit est une initiative purement étudiante; William, l'un des co-fondateurs, a développé un passe-temps pour la programmation

et s'est chargé de l'ensemble de la création logicielle du site. «Au départ, aucune main d'œuvre n'a été payée et William a assumé de sa poche les frais de A à Z» précise Karl. Les trois fondateurs qualifient leur projet d'OSBL, sans pour autant avoir enregistré officiellement Univers Droit au Registre des Entreprises du Québec. Afin de pouvoir utiliser la plateforme Wiki, les étudiants doivent d'abord se créer un compte avec leur véritable nom. Par la suite, selon un principe d'autorégulation, des bénévoles appelés «modérateurs» pourront s'assurer de l'exactitude et de la véracité du contenu présent sur la plateforme. L'automne dernier, Univers Droit a connu quelques difficultés techniques en raison du fort taux d'achalandage des serveurs à la rentrée. Mais, depuis, la situation est réglée et la plateforme mère semble prête pour son exportation à l'Université de Montréal. Ce genre de services tend à connaître d'intenses périodes de trafic en mi-session et à la fin de session comme le mentionne à la blague Karl qui a comparé Univers Droit à une industrie saisonnière influencée par la venue des examens.

Exportation laborieuse vers l'UdeM

Univers Droit avait comme dessein principal de contrecarrer l'échange clandestin de notes de cours entre les étudiants. Tant à l'université de Sherbrooke qu'à l'UdeM, ce phénomène prend la forme d'un réseaux officieux de notes diffusé entre certains groupes sélects d'étudiants. À la Faculté de droit de l'Université de Montréal, cela peut notamment prendre l'apparence du *Google Doc* appelé «La Garçonnière» auquel seulement certains étudiants ont accès. À Sherbrooke, il existe également ce genre de stratagème que les étudiants de l'UdeS surnomment «les documents boostés». À ce sujet, Karl a affirmé que «ce n'était pas normal que certaines personnes soient privilégiées d'emblée car elles ont plus d'amis», et c'est pour cette raison que William, Camille et lui ont mis sur pied Univers Droit. Leur vision n'est pas utopique pour autant; même si ces trois jeunes étudiants sont conscients que certaines personnes ne voudront jamais partager leurs notes de cours sur la plateforme, leur objectif est d'amener un esprit plus collaboratif et familial au sein de leur faculté, et cela, malgré le fait que les réseaux exclusifs de notes vont continuer d'exister.

Le partenariat entre les fondateurs d'Univers Droit et l'AED a été conclu à la suite de l'assemblée générale du 24 janvier dernier, et l'exportation de ladite plateforme vers Montréal est prévue pour l'automne 2018. Comme l'implantation d'Univers Droit au sein de la faculté est une initiative étudiante de l'AED, «le Décanat a été mis au courant de ce projet il y a environ trois semaines, soit une semaine avant l'assemblée générale» précise Simon Du Perron. Il semblerait toutefois que les professeurs n'aient été mis au courant de cette entente qu'officiellement jeudi dernier, soit le 8 février, par le Décanat. Dès lors, le Décanat et le corps professoral de la faculté n'ont pas pris part à l'élaboration de ce projet jusqu'à présent. «Cela fait peu de temps que [les professeurs] l'ont appris» a en effet précisé le président de l'AED.

Depuis le communiqué du Décanat, il semblerait que certains professeurs soient mécontents à l'égard de l'implantation d'Univers Droit et auraient préférés être consultés par l'Association étudiante en amont. Des craintes à l'égard du respect de leurs droits d'auteurs sur le contenu académique, une diminution de la qualité du matériel de cours et un impact négatif sur l'assiduité des étudiants comptent parmi leurs principales préoccupations. À l'heure actuelle, le corps professoral n'a pas émis d'opinion commune à l'égard du projet Univers Droit et aucun professeur n'a contacté officiellement l'AED d'après Du Perron. Toutefois, ce dernier affirme avoir «entendu des histoires de professeurs qui se mettent à parler dans le dos de l'AED et d'Univers Droit sur la base d'un courriel dans leurs classes de premières années.» Il stipule d'ailleurs qu'il aimerait que les professeurs viennent discuter avec l'AED en toute ouverture, puisque «si certains profs ont des inquiétudes par rapport à Univers Droit, ils devraient venir nous en parler à nous d'abord».

Un manque de communication?

Quelques lacunes quant à la communication entre ces trois entités indépendantes semblent présentes au sein du développement de ce projet. Du Perron a d'ailleurs affirmé que «cela pourrait être une bonne chose de présenter le projet en assemblée professorale». Or, il aurait peut-être été plus prudent de convoquer une assemblée professorale au sujet d'Univers Droit avant de le faire voter par les

étudiants en assemblée générale comme cela a été fait à l'Université de Sherbrooke. En effet, lors de la conception initiale du projet Univers Droit, les trois étudiants cofondateurs ont d'abord consulté le Décanat afin de discuter de leur projet. Puis, le Décanat a décidé de convoquer une assemblée professorale afin d'adapter le projet aux inquiétudes et demandes des professeurs, puisqu'ils sont directement concernés par la mise sur pieds d'une telle plateforme.

Même si l'AED affirme que «le Décanat n'a pas son mot à dire» dans l'élaboration de ce projet, puisque c'est une initiative purement étudiante au même titre que le développement de l'application mobile à l'automne dernier, il semblerait que le Décanat veuille éventuellement se positionner. Hélène Trudeau, Vice-doyenne aux affaires facultaire, à la formation continue et Secrétaire de la Faculté, a précisé à ce sujet qu'il lui apparaissait «prématuré de discuter de ce projet étudiant à ce stade» et que «le Décanat souhaite d'abord discuter de ce projet avec l'ensemble du corps professoral de façon à en apprécier tous les tenants et aboutissants.» En effet, comme certains professeurs ont des inquiétudes à l'égard d'Univers Droit, une discussion entre le corps professoral, l'AED et le Décanat semble nécessaire afin que chacune de ces entités puissent prendre position officiellement.

Un manque de communication et d'ouverture entre l'administration étudiante et l'exécutif de la faculté semble être la cause des frustrations qui tiraillent actuellement les professeurs. Bien que la migration d'Univers Droit soit un projet qui sera mené à terme par l'Association étudiante, cela ne constitue pas une excuse suffisante pour ne pas avoir consulté le corps professoral plus tôt. Le président de l'AED a beau affirmer «que ce genre de projet allait arriver éventuellement d'une certaine manière et que les professeurs ne peuvent pas penser qu'ils vont donner des cours magistraux, papier-crayons, pour toujours de la même manière», mais ces derniers restent au centre de cet enjeu, puisque c'est le contenu académique de leurs cours qui se retrouvera sur cette plateforme web. Le fait que leurs avis n'aient pas été pris en compte lors de la mise en place d'Univers Droit pourrait mettre en péril la qualité de ce projet.

Merci pour le Wallaroo Trail

Justine Laurin-Cousson

Que ce soit pour impressionner votre «date», pour avoir l'air plus raffiné lors de grandes occasions ou simplement par intérêt personnel, il est toujours intéressant d'avoir certaines connaissances de base en vin et surtout, d'utiliser le bon vocabulaire. Je m'improvise alors apprentie sommelière pour vous présenter un petit lexique 101 du vin.

Cépage : il s'agit du type de vigne utilisé dans un vin, ou plus précisément du type de raisins. Le cépage est le facteur qui influencera primordialement le goût d'un vin, car il déterminera, entre autres, les arômes, saveurs et textures d'un vin. Parmi les cépages rouges les plus répandus il y a le cabernet-sauvignon, le pinot noir, merlot, syrah (shiraz). Pour les blancs il y a le chardonnay, pinot gris (pinot grigio), sauvignon blanc, riesling.

Appellation d'origine contrôlée (AOC) : il s'agit du plus haut niveau de qualité qu'un vin français peut atteindre dans le système de qualification de la France. Si un producteur veut pouvoir écrire le nom de l'appellation sur la bouteille, il doit respecter certains critères, lesquels varient selon les différentes appellations : le lieu, les types de cépages utilisés, les pratiques viticoles, le rendement, le pourcentage d'alcool, etc. [1] Parmi les AOC les plus répandues, il y a Bordeaux, Châteauneuf du Pape, Beaujolais, Chablis, Sancerre. Ce système de classification se retrouve aussi dans d'autres pays, mais porte d'autres noms comme DOP ou DOGC en Italie (*Denominazione di Origine - Protetta Denominazione di origine controllata e garantita*).

Millésime : année de vendange (récolte en vue de la fabrication du vin) des raisins. Le millésime sera important pour évaluer la qualité de certains grands vins. Effectivement, entre deux vins provenant du même domaine et ayant été faits exactement de la même façon, l'un pourrait être considéré comme meilleur, ayant été fabriqué lors d'une année qui a bénéficié d'un temps optimal.

Nez : le nez du vin fait référence aux odeurs ou arômes qui se dégagent du vin. À cet égard, les arômes se divisent en arômes primaires, secondaires et tertiaires.

- Arômes primaires : proviennent des raisins eux-mêmes et dépendent de l'âge du vin et du climat.

- Arômes secondaires : issus des réactions provoquées par levures et bactéries durant la fermentation.

- Arômes tertiaires : proviennent de l'élevage du vin en cuve ou en fût, puis de sa garde en bouteille. [2]

Robe : elle désigne l'aspect extérieur du vin et donne des indices sur ce dernier en fonction de sa couleur, de son intensité et de sa viscosité.

Larmes : les larmes ou jambes du vin sont des gouttes qui descendent lentement sur la paroi du verre après son écoulement. Elles sont dues à la tension superficielle des liquides, soit l'«effet Marangoni» et indiquent un degré d'alcool plus élevé. [2]

Vin sec : on dira qu'un vin est sec lorsqu'il possède une faible teneur en sucres résiduels, soit de 1 à 10 grammes par litre. Les sucres résiduels sont les sucres restant après la fermentation. Un vin avec un peu plus de sucre est qualifié de demi-sec ou aromatique. Un vin sucré est qualifié de doux, moelleux ou liquoreux. L'acidité d'un vin peut avoir une incidence sur notre perception du niveau de sucre : un vin avec une plus forte acidité semblera moins sucré qu'un vin avec

une plus faible acidité. [2] Vous pouvez retrouver le taux de sucre dans un vin en haut à gauche sur l'étiquette de prix à la SAQ. L'albariño, le grüner veltliner, le muscadet et le soave sont tous des cépages entraînants des vins secs.

Tannins : ils sont des polyphénols présents dans la peau, les pépins et la rafle du raisin, de même que dans les fûts de chêne dans lesquels fermentent certains vins. Ils caractérisent les vins rouges, car les vins blancs fermentent sans la peau. Un vin riche en tannins procurera une sensation de sècheresse sur la langue que certains qualifieront de «râpeuse». Un vin avec beaucoup de tannins, ou très tannique sera considéré comme astringent. Les tannins ont comme propriété de nettoyer le palais après la consommation de viande, des fromages ou de plats de pâtes riches. Parmi les cépages tanniques, nous retrouvons entre autres le cabernet-sauvignon, le mourvèdre, le nebbiolo, le tempranillo, le touriga nacional. [2]

Corps : le corps n'est pas une composante principale du vin comme le sont le sucre, l'acidité, le tannin et l'alcool. Il sert plutôt à qualifier un vin en fonction de l'ensemble des précédentes caractéristiques. On dira d'un vin qu'il est léger s'il a une forte acidité, un degré d'alcool plus faible, moins de tannins et moins de sucre. Un vin puissant ou charnu aura une acidité plus faible, un degré d'alcool plus élevé, plus de tannins et plus de sucre. [2]

Vin nature : vins pour lesquels les vigneron ne font pas de traitement chimique des sols et de la vigne et n'ajoutent peu ou pas de soufre. Ce dernier sert, entre autres, d'agent stabilisateur et permet au vin de mieux réagir aux changements de température. Il est à noter que tous les vins contiennent des sulfites (SO₂) lesquelles proviennent de la fermentation des levures naturelles. [3]

Vin bouchonné : On reconnaîtra un vin bouchonné aux fortes odeurs de carton, de bois humide, de poussière et de moisissures qui s'en dégagent. Un vin bouchonné pour plusieurs raisons : défaut du bouchon, molécules présentes dans le fût ou qui entrent dans la bouteille avant l'embouteillage, etc. Si vous achetez une bouteille bouchonnée, retournez-la à la SAQ (au moins remplie aux trois quarts) et ils vous l'échangeront ou la rembourseront.

Oxydation : C'est ce qui arrive lorsque le vin se dégrade au contact de l'oxygène, ou autrement dit, lorsqu'une bouteille ouverte est consommée après trop longtemps. L'oxydation donnera aux vins rouges un goût amer et aux vins blancs un goût de cidre. À cet égard, les vins blancs se conservent en général plus longtemps que les vins rouges, soit jusqu'à 7 jours pour les blancs et 5 jours pour les rouges, si l'on emploie les bonnes méthodes de conservation. [2] Ces dernières comprennent par exemple de mettre les vins au réfrigérateur, de les transvider dans de plus petites bouteilles ou de vider l'air avec une pompe le plus tôt possible.

Effervescence : un vin est effervescent lorsqu'il contient du gaz carbonique sous pression dans la bouteille, par exemple un vin mousseux. Ce dernier peut provenir soit de la fermentation ou simplement d'un ajout. L'effervescence peut parfois être un défaut lorsque le vin est censé être tranquille (non effervescent). Il sera alors légèrement trouble en raison des levures. Les vins nature peuvent toutefois présenter une légère effervescence, car le CO₂ peut remplacer le soufre en tant qu'agent stabilisateur.

[1] André DOMINÉ, *Le vin*, Paris, Éditions Place des Victoires, 2001.

[2] Justin HAMMACK et Madeline PUCKETTE, *Wine Folly, The Essential Guide to Wine*, Éditions Penguin Random, 2015.

[3] Ève Dumas, «Vin au naturel : peut contenir des sulfites », La Presse, 05/11/11.

Être humain

Carmen Hojabri

Examens, course aux stages, courriels, finances, famille, fêtes, épicerie, lectures, travail, Barreau, comités, bénévolat... Surtout n'oubliez rien. La vie avance rapidement.

Mais êtes-vous certain d'être vraiment vivant ? Pouvez-vous vous rappeler de la dernière fois que vous avez respiré ? Pleinement, consciemment, dans votre esprit, votre cœur et votre corps ?

Je vous invite à l'essayer maintenant. Vous vous surprenez peut-être !

En gonflant d'abord votre ventre et ensuite votre poitrine, prenez une inspiration profonde.

Expirez et détendez tous les muscles de votre visage et de votre cou. Relâchez vos épaules en les ramenant vers le haut, l'arrière, et finalement vers le bas.

Assoyez-vous confortablement, le dos droit et vos pieds fermement plantés sur le plancher.

Inspirez

Expirez

Essayez de sentir le sol sur lequel repose vos souliers.

In : 1,2,3,4.

Out : 1,2,3,4.

Tentez de ralentir votre rythme cardiaque en prolongeant davantage la durée de chaque expiration.

Appréciez l'environnement autour de vous, votre corps qui vous permet de

respirer ainsi, et le moment actuel dans lequel vous existez.

La pleine conscience et la méditation ne sont pas des concepts abstraits, mais plutôt des exercices comme tout autre. Vous pouvez donc vous entraîner afin de vous améliorer, mais il est possible d'observer certains bienfaits dès vos premières tentatives.

En ramenant notre concentration sur notre souffle et ensuite sur l'intérieur de notre corps, nous nous reconnectons à nous-mêmes, et, de ce fait, nous nous rapprochons des autres êtres vivants avec lesquels nous partageons cet air et ce moment. Notre esprit arrête de courir pendant quelques instants et nous existons tout simplement.

Le fait de respirer ne va peut-être pas résoudre tous les problèmes de la

vie, mais, parfois, c'est une simple étape nous permettant d'avoir le recul nécessaire pour que ces problèmes paraissent moins urgents et épouvantables.

Comme êtres humains, nous avons une très grande tendance à *faire* plutôt qu'à *être*.

Soyez. Souriez. Respirez. Vivez.

C'est un miracle d'être vivant et nous pouvons tous participer au miracle de la vie en trouvant du bonheur et de la paix à chaque respiration que nous prenons.

Carmen est une étudiante de deuxième année, enseignante de yoga au Centre Sivananda de Montréal et pair-aidante au PADUM, un service d'écoute active par et pour les étudiants en droit. Ce service est ouvert de 9h à 17h du lundi au jeudi et de 9h à 12h45 le vendredi au local A-9565-9. N'hésitez pas à venir nous voir. Nous sommes là pour vous.

EuroTrip: l'option de voyager en solo

Vincent Labrecque

Combien de fois par semaine voyez-vous de nouvelles photos Instagram ou Facebook de votre ami parti quelque part où il fait chaud, où il fait beau? Souvent, probablement, le voyage étant devenu beaucoup plus pour la plupart des jeunes étudiants occidentaux. Les prix sont beaucoup plus bas, les compagnies et destinations sont multiples, et le monde infiniment plus petit qu'au temps de nos parents. Mais c'est vrai, temps et budget restent encore les embûches les plus rencontrées pour toute personne souhaitant partir à l'aventure. Attendre après ses amis pour s'organiser un *Trip* en est une autre. C'est souvent ardu de s'organiser et de coordonner des dates qui fonctionnent pour tous. On s'obstine sur les destinations à faire(possibles?). Beaucoup de projets, peu de réalisations. Solution? Ne pas attendre après les autres et partir par soi-même en est une qui vaut sérieusement la peine d'être considérée... Tout humblement et sans aucune garantie de vérités absolues, je vous présente ici une expérience enrichissante, suivie de quelques conseils à prendre en compte s'il vous vient l'envie de partir faire votre propre Euro Trip sur le vieux continent!

D'abord, s'y rendre! Ça coûte cher, on le sait. Malgré une offre diversifiée, il faut s'attendre à payer près de 1000\$ pour l'aller-retour. D'où l'importance d'être flexible et de prendre son temps pour faire une bonne recherche. Le mois d'août sera généralement le moins dispendieux pour les vols transatlantiques, puisque celui-ci correspond à la fin de la saison. Prendre le vol le moins cher en partance d'un centre important est à souhaiter; il vous sera plus facile de vous trouver ensuite un vol *low cost* à partir de cette ville plutôt que du vous trouver un vol direct, assurément plus dispendieux, à votre destination finale. **Exemple : 565\$ pour un aller-retour Montréal-Paris (6-30 août), 666\$ pour un aller-retour Montréal-Londres (8-29 Août)**

Justement, il existe une armée(maintes, une multitude?) d'applications qui vont vous aider à vous retrouver à travers cette montagne de prix. *Hopper*, *Kayak* ou *flighthub* en sont de bons exemples. La meilleure, selon moi, reste *Skyscanner*. Elle vous sera essentielle, une fois arrivé, pour dénicher des vols *low cost* pour vos déplacements à l'intérieur du

continent, au Maghreb et au Moyen-Orient.

Les vols *low cost* en Europe peuvent être votre meilleur outil si bien compris et utilisés. Ceux-ci donnent une grande flexibilité aux voyageurs, permettant de rejoindre depuis les grands centres de petites villes éloignées à des prix ridiculement bas. Il n'est pas rare de voyager avec un billet situé sous les 30\$, simplement via une bonne recherche des sites web de ces compagnies et des applications voyages. Il faudra par contre prendre son temps lorsque vient le temps de réserver afin d'éviter les nombreux frais cachés, les compagnies n'hésiteront pas à vous faire payer vos erreurs une fois rendus à l'aéroport. Celles-ci génèrent leur profit de ces frais, qui représentent généralement des surplus inutiles selon votre niveau de confort souhaité.

Si l'avion ne vous convient pas, l'idée répandue est que le train est la meilleure option terrestre. Vrai si vous voulez arriver rapidement à votre destination. Mais si votre budget vous préoccupe, aussi bien vous familiariser avec les *Flixbus*, *Polski Bus* et *EuroLines*! Les lignes d'autobus sont bien établies en Europe. Le confort est au rendez-vous, le service moderne et l'offre de destinations couvrent tout le continent ou presque. Voyagez tôt le matin ou durant la nuit, vous sauvez temps et argent sans perdre trop de temps pour votre voyage. (répétition)

D'autres applications peuvent vous être très utiles pour vous faciliter la vie. Vous voulez vous trouver un trajet rapidement et n'avez pas le temps de tout vérifier? Jetez un œil aux applications *GoEuro* et *Rome2Rio*. Celles-ci vous aident à comparer la meilleure option entre le train, l'autobus ou l'avion selon vos préférences de prix, du temps de trajet ou l'heure d'arrivée et de départ. *CityMap2Go* vous permet quant à elle de télécharger le plan d'une ville à l'avance, et ainsi de vous retrouver une fois votre connexion hors ligne, en plus de vous localiser plusieurs attraits dans les villes désignées. Finalement, l'application *Numbeo* compare les coûts de la vie entre les villes, permettant de vous donner l'heure juste pour votre budget. Que ce soit pour comparer le prix d'un café, d'un Big Mac, du prix d'un trajet en métro ou, le plus important, de la bière, *Numbeo* vous donne l'heure juste sur le prix de ces denrées dans les villes européennes comparativement à ceux de Montréal en dollars canadiens.

Finalement, il reste à savoir où loger. Si vous êtes minimalement sociables et pas trop gênés, partager son séjour avec d'autres voyageurs en auberge de jeunesse est souhaitable et *trippant*. Si cela peut sembler intimidant pour certains, l'expérience d'une auberge vous donne une vitrine sur plein de beau monde de partout. Vous allez rencontrer, dormir, souper, jaser et sortir avec des individus de partout à travers le globe. Vous aurez

de nouveaux amis le temps de quelques jours, mais des contacts pour le restant de votre vie.

Que l'auberge soit petite ou immense, une *guest house* ou un *party hostel*, l'expérience est pour tous les goûts et je la recommande. Si le choix d'auberge vous semble difficile, allez faire un tour sur *HostelWorld*. L'application vous permet de trier vos choix d'auberges selon vos préférences de prix, de localisation ou par les notes attribuées par les autres voyageurs. Ces notes sont basées, notamment, sur la propreté, les accommodements, la valeur selon prix payé et l'ambiance générale. Lisez bien les commentaires des derniers clients, ils vont donner l'heure juste sur la dynamique de l'auberge pour savoir si l'endroit est fait pour vous.

Un dernier conseil pour les voyageurs solo : priorisez les plus petites auberges, il sera plus facile et plus propice de rencontrer d'autres voyageurs que dans les grandes auberges où voyagent souvent des groupes déjà construits et généralement plus fermés. Le Madhouse à Prague, la Sant Jordi Alberg à Barcelone ou le Home Lisbon Hostel de la ville du même nom sont de superbes options d'auberges jeunes et conviviales que je conseille à tout voyageur. Esprit de groupe, plusieurs activités offertes, soupers communs et soirées sont au rendez-vous!



Reese Witherspoon dans *Wild*, de Jean-Marc Vallée (2014)

Un comité progressiste à la Fac? Certainement!

Après une lettre ouverte retentissante adressée à l'ensemble des membres de l'Association des étudiantes et étudiants en droit (AED) lors de la dernière parution du Pigeon Dissident, il nous est apparu que certains éléments concernant l'implication étudiante pouvaient manquer à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Pendant que d'autres se questionnaient aussi sur les fondements de l'université et son avenir proche, il nous est apparu essentiel pour l'enrichissement de la vie facultaire de former un nouveau comité, le Comité progressiste.

Toutefois, avant de créer un nouveau comité, il est indispensable de s'attarder sur sa vocation et, surtout, sur son apport potentiel pour tous les membres de l'AED. Un nouveau comité demande une préparation d'envergure, et il est de notre devoir d'informer les membres de nos intentions.

Le Comité progressiste, de prime abord, se veut neutre, mais orienté. Loin d'être une contradiction,

l'objectif de ce comité est de rester neutre sur la scène politique, tout en demeurant engagé et en favorisant l'engagement social, juridique et politique des étudiant-es. Pourquoi alors s'appeler progressiste? Car l'honnêteté nous tient à cœur; nous souhaitons créer un comité qui s'assume quant à ses valeurs et objectifs, mais qui demeurera ouvert à tous et à toutes. Si « progressiste » rime pour plusieurs avec « gauche » — ce qui n'est, soit dit en passant, pas faux —, le comité se veut davantage un vecteur d'idées nouvelles sans imposer une orientation politique déterminée. Parfois, une idée dite « de droite » est préférable à une dite « de gauche », parfois c'est l'inverse. À l'image d'un forum étudiant, nous faisons le pari que du foisonnement des idées et que de la confrontation de positions opposées jaillit la sagesse et le compromis.

Au Comité progressiste, nous croyons que le but de l'université et des universitaires est de faire avancer les idées, de faire réfléchir autant notre société, nos collègues ou encore — et surtout — soi-même. Alors que la plupart des comités ont comme mandat de sensibiliser la population étudiante aux divers enjeux du domaine juridique (ce qui est formidable!), le Comité progressiste vise plutôt à pousser les étudiants et étudiantes à réfléchir,

discuter, débattre sur les enjeux qui les touchent de près ou de loin, en commençant par les orientations de leur propre faculté. En outre, nous serons davantage un forum de discussion à propos d'enjeux variés touchant les étudiant-es en droit de la Faculté, afin, possiblement, d'agir en conséquence.

Le comité progressiste, enfin, souhaite remettre certaines pendules à l'heure. Il n'est pas rare d'entendre des commentaires négatifs à propos des étudiant-es en droit, particulièrement en ce qui concerne la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il suffit de lire des livres comme *Royal*, dépeignant l'atmosphère nocive de la faculté, pour comprendre que la Faculté de droit de l'Université de Montréal a quelques épines dans le pied. Au Comité progressiste, nous refusons cette réputation de carriéristes, d'enfants gâtés et d'individualistes compétitifs. Il est temps de démontrer aux membres de l'AED, au reste de l'UdeM, aux autres facultés de droit québécoises et à la population que nous sommes des étudiant-es engagé-es dans notre milieu, et que nous étudions en droit pour quantité de raisons qui sont bien loin de se limiter à la dimension financière.

Ce changement de façade, cette « nouveauté », est pourtant déjà bien

présent dans notre Faculté. Nous croyons fermement que l'implication étudiante se vit au-delà des conseils exécutifs et des 4@7, et que tous-tes les membres de l'AED peuvent bénéficier du soutien d'un comité pour se faire entendre et discuter. Ainsi, le Comité progressiste sera bien entendu formé d'un conseil exécutif, conformément aux règlements de l'AED, afin d'assurer une certaine coordination. Néanmoins, les actions de ce comité ne se limiteront pas au seul bon vouloir d'une poignée d'étudiant-es, mais bien au bon vouloir de l'entièreté des étudiant-es en droit. Autrement dit, nous nous engageons à rester un comité disponible, accessible et ouvert bien après le blitz des comités de septembre, d'où l'idée de forum étudiant, avec une structure horizontale.

Nous vous annonçons donc, chères et chers membres de l'AED, la formation prochaine du Comité progressiste et vous invitons chaleureusement non seulement à appuyer notre initiative, mais bien évidemment à vous impliquer dans sa création. L'assemblée de création aura lieu le mardi 14 mars de 11 h 30 à 13 h (lieu à déterminer). Vous pouvez suivre notre événement Facebook : Assemblée de création — comité progressiste - AED.

Votre futur Comité progressiste

La guérison par l'Art

Alexandrine Sioui

Comité Droit autochtone

Le mois dernier, les productions Menuentakuan présentaient leur deuxième pièce au théâtre Denise-Pelletier; *Là où le sang se mêle*. En langue innue, « Menuentakuan » signifie « prendre le thé ensemble, se dire les vraies choses dans le plaisir et la bonne humeur », ce qui est la mission que s'est donnée cette nouvelle entreprise d'arts de la scène. Dès l'entrée dans la salle de théâtre, qui est aménagée en forme de cercle, on remarque une ambiance qui semble favoriser un espace de partage, de rencontre entre les différentes réalités culturelles et qui, par le fait même, encourage la compréhension. Dès le début du spectacle, on constate rapidement que les acteurs, ainsi qu'une aînée autochtone, sont assis parmi les auditeurs et prennent eux aussi part au cercle.

La pièce aborde le sujet difficile des pensionnats autochtones et des cicatrices qu'un séjour dans ces endroits a laissées sur les différentes communautés. La représentation s'ouvre sur l'histoire de Floyd et Quêteux assis dans un bar. Ce sont principalement ces deux autochtones qui partagent leur quotidien que l'on

suit tout au long de la pièce. Malgré les sujets légers qu'ils abordent, on entrevoit autre chose : les blessures profondément ancrées, qui continuent de les affecter et de dominer leurs actions. Rires et pleurs se succèdent partout dans la salle au fil de l'histoire qui se développe en dévoilant peu à peu l'ampleur des blessures. Les personnages sont criants de vérité et racontent leur histoire avec émotion et retenue, ce qui en dit parfois encore plus long.

La pièce illustre également la recherche d'une culture dont les personnages ont été dépouillés. À travers leurs souvenirs, ils se remémorent les récits contés par leurs grands-parents qu'ils dépeignent avec nostalgie. Quand Christine, la fille de Floyd qui a été enlevée par les services sociaux à l'âge de 6 ans, contacte son père pour le rencontrer et renouer avec sa culture, plusieurs membres de la communauté entrevoient ce moment comme étant une chance pour un nouveau départ. L'on assiste alors à l'éveil de la communauté qui constate l'ampleur des événements qui sont survenus depuis les 20 dernières années alors que Christine était absente. Lorsque son père Floyd s'effondre saoul et en pleurs, c'est l'aînée autochtone qui se lève de son siège pour vider la bouteille d'alcool qu'il tient dans ses mains. C'est alors que le public, ému, participe à la performance d'un rituel de guérison. Cette même aînée est celle qui, à la

fin de la représentation, se lève et demande de recueillir les mouchoirs qui ont été utilisés durant la pièce en expliquant qu'ils seront brûlés au printemps. Ce rituel vise également la réconciliation puisque les larmes tombées ont nettoyé ceux qui les ont versées.

Là où le sang se mêle illustre l'importance de donner un espace à l'art autochtone dans notre société afin de permettre à ces gens de raconter leurs histoires qui doivent être entendues. Enfin, à l'ouverture de la discussion qui suit chaque représentation, l'aînée mohawk qui était présente lors de la première a conclu en rappelant que « c'est dur de voir cette pièce-là, mais c'est encore plus dur quand c'est ça que tu as vécu ».

Les stages en milieu communautaire: ça fait du bien

Danielle Pinard
Professeure responsable
des stages en milieu
communautaire

Pour certaines, l'expérience transforme leur vision du monde. Pour d'autres, elle transforme leur vision d'elles-mêmes. Pour beaucoup, c'est l'oxygène dont elles

avaient besoin pour donner un nouveau souffle à la poursuite de leurs études en droit. Une chose est certaine, le stage en milieu communautaire leur a permis à toutes de s'approprier leur formation juridique, de lui donner un sens nécessaire.

J'ai eu le bonheur de rencontrer cette année une soixantaine de stagiaires formidables. Elles considèrent souvent avoir été choyées par la vie et sentent le besoin de redonner à la communauté. Mais elles ont aussi parfois été prestataires des services qu'elles aident aujourd'hui à offrir. Le plus souvent, elles peuvent enfin s'investir dans une activité d'apprentissage où leurs préoccupations de justice sociale, leur soif d'autonomie et leurs valeurs d'engagement trouvent finalement une voie d'expression reconnue par la Faculté. Elles sont surprises de découvrir qu'elles sont si nombreuses, l'absence de forum institutionnel d'expression de leur point de vue commun les ayant longtemps menées à croire qu'elles étaient seules dans leur clan. Une journée par semaine, elles ne sont plus une parmi plus de quatre-vingts étudiantes qui prennent des notes de cours la tête penchée, elles interviennent auprès d'organismes et de personnes qui ont besoin de leur expertise juridique, tout aussi naissante soit-elle. Et elles réalisent qu'elles peuvent faire une différence dans la vie de celles et ceux dont

l'accès au droit relève de l'action des milieux communautaires.

Elles ont côtoyé des femmes ayant quitté le domicile conjugal en panique et sans le sou, des locataires cohabitant avec des puces de lit, des consommateurs n'ayant pas lu les petits caractères, des jeunes dans la rue, des demandeurs d'asile détenus ou encore des chômeurs indignés. Elles ont donné le meilleur d'elles-mêmes auprès d'organismes préoccupés par l'accès au droit et la justice sociale.

La Faculté offre aux étudiantes de deuxième et troisième année du bac la possibilité de faire un stage auprès d'un organisme communautaire (parmi la trentaine avec lesquels nous collaborons). Il s'agit d'un stage d'une journée par semaine qui se déroule de la rentrée d'automne à la fin de la session d'hiver. Il est reconnu pour 6 crédits de cours de formation pratique.

L'expérience vous tente ? Vous voulez en savoir plus ? Venez à la rencontre d'information qui aura lieu le jeudi 15 février à 11h30, au B-0215.

Le graffiti et la question de la propriété intellectuelle

Lydia Amazouz

Correctrice en chef

Ce lundi, le juge fédéral américain Frederic Block rendait sa décision dans l'affaire 5 Pointz et accordait la somme de 6,7 millions de dollars aux 21 artistes de la fameuse Mecque du street art du Queens, qui ont vu leurs œuvres détruites par le promoteur immobilier Gerald Wolkoff. Cette décision révolutionnaire ne trouve pas d'équivalent au Canada.

En novembre 2013, Gerald Wolkoff fait blanchir, pendant la nuit, les quelques 50 œuvres des 21 artistes de rues qui couvraient une vieille usine du quartier Long Island City, à New York. Le promoteur prévoyait démolir l'immeuble afin de construire des propriétés de luxe.

Le jury, aux termes d'un procès de 3 semaines, s'était fortement rangé derrière les artistes. Cependant, la décision du jury n'était que consultative, M. Wolkoff ayant refusé de se faire juger par celui-ci; la décision finale revenait ainsi au juge Block, qui a conclu que si M. Wolkoff n'avait pas agi volontairement dans la destruction des œuvres et qu'il avait attendu l'obtention de ses permis et la démolition de l'immeuble 10 mois plus tard, les dommages n'auraient pas été attribués.

Les artistes avaient intenté leur poursuite sous la *Visual Artists Rights Act*, une loi de 1990 qui protège les œuvres de « stature reconnue ». 5 Pointz était une attraction touristique importante de Long Island City et avait considérablement amélioré le quartier. En effet, M. Wolkoff avait laissé les artistes faire leur art pendant des années, car celui-ci contribuait au rehaussement du profil et de la valeur de sa propriété et du quartier, autrefois délabré par la drogue et la prostitution.

L'affaire 5 Pointz est révolutionnaire, car elle constitue la première revendication sous la *Visual Artists Rights Act*.

Au Canada, nous n'avons pas encore eu de décision révolutionnaire quant aux droits d'auteur sur l'art urbain. En fait, la jurisprudence est inexistante en la matière et peu d'auteurs se sont penchés sur la question.

Plusieurs pensent que le graffiti, cette forme d'art urbain qui consiste à peindre sur des supports publics ou privés qui n'appartiennent pas à l'artiste, n'est pas protégé par le droit d'auteur, notamment en raison de sa nature publique et illégale. C'est également ce que laisse croire Banksy, personnage mythique de la scène graffiti, qui a lui-même taggé : « *Copyright is for losers* ». Il peut aussi être difficile pour certains de comprendre pourquoi la loi permettrait à des vandales de profiter de leurs actes illégaux au détriment de l'intérêt public.

Bien que la question de l'application du droit d'auteur aux œuvres illégales soit intéressante, tous les graffitis ne sont pas illégaux. Certains travaux, telles les fresques produites lors du festival MURAL à Montréal, sont commandés par des propriétaires ou par des municipalités.

Cependant, légales ou illégales, ces œuvres sont bel et bien protégées par la *Loi sur le droit d'auteur*, qui protège toutes les œuvres artistiques originales à la condition qu'elles soient fixées de manière permanente. Puisque la Loi ne mentionne pas que l'œuvre doit être créée légalement, le graffiti est protégé, même s'il est créé à partir d'un acte de vandalisme, tant qu'il répond à l'exigence d'originalité.

La *Loi sur le droit d'auteur* accorde également des droits moraux aux artistes. Ainsi, l'auteur d'un graffiti a une série de droits comprenant le droit de reproduire ou d'autoriser la reproduction de son travail, ainsi qu'une protection si son œuvre est utilisée ou modifiée de manière à nuire à sa réputation. Cela permet à un graffiteur d'alléguer que ses droits moraux ont été violés par une utilisation non autorisée de son œuvre en association avec un produit, un service, une cause ou une institution.

Ce fut d'ailleurs le cas d'Alexandre Veilleux, un graffiteur de Montréal connu sous le nom d'Alex Scanner, qui intenta en 2015 une poursuite contre Radio-Canada et la maison de production de Fabienne Larouche pour avoir utilisé un de ses graffitis sans son consentement dans le générique de l'émission 30 Vies et sur des panneaux publicitaires. Il leur reprochait également d'avoir utilisé, dans un des génériques de l'émission, un deuxième graffiti à la création duquel le graffiteur avait collaboré. M. Veilleux alléguait que ses droits moraux avaient été violés, car sa réputation artistique avait été endommagée par l'association de son travail avec l'émission de télévision.

Lors d'un panel sur la question des droits d'auteur relatifs à l'art urbain à l'Université McGill en 2009, Sterling Downey, graffiteur et co-fondateur d'*Under Pressure*, le plus ancien festival d'art urbain en Amérique du Nord, indique que même lorsque des entreprises se rendent compte qu'elles enfreignent un droit d'auteur, elles ne cherchent généralement pas à trouver l'auteur, car elles prennent pour acquis que « les artistes sont ignorants et n'ont pas les moyens de se faire représenter ».

Un bon exemple de cette mentalité est celui de la campagne publicitaire de Chevrolet en 2011. Les agences de publicité MacLaren McCann et Cossette se sont mis les pieds dans les plats en se servant d'œuvres du festival *Under Pressure 2010* lors de la conception de la campagne canadienne pour le lancement de la Chevrolet Sonic, sans obtenir la permission des artistes ni leur verser aucune compensation. Devant la violation flagrante des droits d'auteur des artistes, Chevrolet Canada change complètement sa campagne dans tout le Canada et s'assure de retirer et d'effacer toute preuve de l'utilisation des œuvres afin de réduire les dommages et intérêts qu'elle devrait verser aux artistes. Un accord intervient finalement en 2012 pour dédommager l'ensemble de ces derniers.

Pour Me Éric Franchi, avocat spécialisé en droit de la propriété intellectuelle, le manque d'argent des artistes est la principale raison expliquant l'absence de recours, et ainsi de jurisprudence, sur la question de la protection du droit d'auteur des graffitis.

Un cas désormais oublié opposait un graffiteur au Parti libéral, qui avait acheté une photographie de son graffiti afin de l'utiliser pour sa campagne. Il s'agit ici d'une superposition de droits d'auteur, mais le problème reste le même : l'artiste n'avait pas donné son consentement au Parti pour l'utilisation de son œuvre. En effet, lorsqu'une photographie ayant pour objet principal une œuvre protégée par le droit d'auteur est employée dans un

but lucratif, l'autorisation préalable de l'auteur de l'œuvre objet de la photographie est nécessaire. Faisant face à un adversaire de taille, le graffiteur dû abandonner ses démarches, faute d'avoir trouvé un avocat qui l'aiderait gratuitement.

Me Franchi indique également que l'auteur est évidemment encore moins susceptible de chercher à protéger ses droits d'auteur dans les cas de graffitis faits illégalement. En effet, en revendiquant leurs droits, les graffiteurs illégaux s'exposent à des réclamations pour dommages matériels, des sanctions et des poursuites criminelles. Sans entrer dans les détails, plusieurs instances se chargent de l'application de la législation en matière de graffitis et d'art urbain, qui comprend notamment l'article 430 du *Code criminel* et toute réglementation municipale.

L'absence de jurisprudence en matière de droits d'auteur sur les graffitis et la grande marge d'interprétation que laisse la *Loi sur le droit d'auteur* donne naissance à des situations où les entreprises ont visiblement agi de bonne foi, sans connaissance de l'existence d'un droit d'auteur sur l'œuvre d'art urbain utilisée sans consentement.

Par exemple, en 2009, Telus et MuchMusic se sont associés afin de créer une campagne de publicité durant laquelle ils vendaient des photographies de graffitis licites du centre-ville de Toronto comme images de fond d'écran pour téléphones cellulaires. La campagne était un succès, jusqu'à ce que Telus reçoive un appel du représentant des créateurs de toutes les œuvres urbaines utilisées, dont plusieurs avaient été commandées dans le cadre d'un festival. Personne n'avait considéré que la notion de droit d'auteur pouvait s'appliquer aux graffitis dans les rues. Telus et MuchMusic admirent qu'il s'agissait d'une grave erreur et fournirent immédiatement une compensation aux artistes.

Bien qu'il existe certains cas où les utilisateurs d'œuvres d'art urbain ont fait tout leur possible pour obtenir le consentement des artistes ou les dédommager en cas d'erreur, le droit des graffiteurs demeure précaire. Même lorsque les graffitis sont faits de façon licite, leurs auteurs ne sont pas traités au même titre que ceux d'autres œuvres publiques comme les œuvres architecturales ou les sculptures. Leurs droits sont constamment remis en question, faute de jurisprudence et de documentation juridique suffisamment étayée sur le sujet. Quant aux graffiteurs illégaux, la crainte de sanctions les rend encore plus vulnérables à la violation de leur droit d'auteur.

L'éléphant dans la pièce

Chrystophe Letendre

Fonds étudiant pour la défense juridique des animaux

J'ai été tour à tour surpris puis soulagé de remarquer une affiche pour la fermeture des abattoirs, fièrement apposée sur la porte du bureau du professeur Alain Roy. Surpris parce qu'il s'agit de l'affirmation d'une position politique claire; soulagé de savoir qu'un professeur l'incarne et l'assume à notre Faculté aux tendances conservatrices. « Mais comment réagissent vos collègues ? ». Si je me questionnais, c'est parce que je bien suis conscient que le débat autour des droits des animaux suscite, la plupart du temps, la dérision en société. Je vous laisse imaginer au sein du monde académique.

Un exemple de cette dérision. Revenons à l'été dernier, lorsque le professeur Roy a intenté une action en justice pour faire annuler le rodéo urbain prévu dans le cadre des festivités du 375^e. Lors d'une entrevue sur les ondes de FM93, Bernard Drainville avançait que le bien-être animal semble être devenu plus préoccupant que le bien-être des êtres humains, ce à quoi Alain Roy a simplement répondu : « L'empathie n'est pas une ressource épuisable; c'est un muscle. »

Dans la foulée du mouvement #MoiAussi, des attentats, de l'islamophobie, de la crise migratoire et écologique, entre autres choses, la thèse de Drainville est légitime. À vrai dire, elle l'est, peu importe l'actualité. La question de la pertinence du nouveau cours *Éthique et droit de l'animal*, offert par le professeur précité, se pose tout autant. Alors que le respect des droits humains est précaire, pour le dire simplement, le débat autour des droits des animaux peut sembler bien futile et reposer sur l'émotion plutôt que sur la rationalité. Sauf que ce serait vider la notion de droit de son sens que de souscrire à une telle position.

Gary Francione, professeur de droit aux États-Unis, a longuement et rigoureusement réfléchi à la question. Dans son dernier livre, il résume assez bien la notion de droit en proposant le raisonnement suivant :

1. Un droit est une façon de protéger un intérêt;
2. Un intérêt est quelque chose que l'on préfère, désire, veut;
3. Avoir un intérêt protégé par un droit est de dire que cet intérêt doit être respecté même si d'autres ont avantage à ne pas le respecter.[1]

La logique se tient au regard des droits humains. Mais qu'en est-il des

animaux ? Ont-ils des intérêts qui méritent d'être protégés par des droits ?

Pour répondre à cette difficile question, il faut se pencher sur la thèse de doctorat de Valéry Giroux : *Contre l'exploitation animale. Un argument pour les droits fondamentaux de tous les êtres sensibles*[2]. La juriste et docteure en philosophie nous rappelle le principe aristotélien de l'égalité, sur lequel repose notre interprétation commune de la justice :

1. Il est juste de traiter également les personnes égales;
2. À l'inverse, il est juste de traiter inégalement les personnes inégales;
3. Ces deux principes sont universellement reconnus et ne requièrent donc aucune démonstration.

Dit simplement : les cas semblables doivent être traités de manière semblable. L'autrice démontre en quelque 514 pages que les animaux ont des intérêts similaires aux nôtres (1-l'intérêt à ne pas souffrir; 2-l'intérêt à vivre; 3- l'intérêt à être libre) et que nous avons, par le fait même, l'obligation morale de protéger juridiquement ces intérêts à l'aide de droits fondamentaux (1- le droit de ne pas subir de douleur ou de souffrance; 2- le droit de ne pas être tué; 3- le droit de ne pas être exploité). C'est dangereusement résumé, mais voilà pour l'argument rationnel.

Quiconque partage sa vie avec un animal de compagnie sera vraisemblablement d'accord pour que ce dernier se voie octroyer les droits fondamentaux susmentionnés[3] : cette personne pourra témoigner de l'intérêt de son compagnon à ne pas souffrir, à vivre et à être libre. Maintenant, quelle(s) différence(s) y a-t-il entre un chien et un cochon destiné à l'abattoir ? À vous de me le dire. Des différences biologiques, certes, mais qui sont sans importance à la lumière de l'argument développé par Valéry Giroux : les intérêts demeurent les mêmes; les droits aussi alors.

Pourtant, si on imagine facilement accorder des droits fondamentaux au chien, l'idée paraît saugrenue pour le cochon d'élevage. C'est parce qu'il reste un obstacle psychologique à surmonter collectivement : la barrière de l'espèce. Or, une discrimination basée sur l'espèce (qu'on appelle spécisme) est arbitraire et devrait être invalide en droit, au même titre que celles basées sur le sexe, la race, l'orientation sexuelle, la classe sociale et j'en passe.

Le législateur fait preuve de spécisme lorsqu'il institutionnalise une hiérarchie entre les espèces, en accordant par exemple une meilleure protection légale au chien qu'au cochon[4] – ce qui s'avère drôlement

utile pour l'industrie. Notre droit est en plus anthropocentrique, en ce sens que l'égalité considération des intérêts n'y est pas reproduite au chapitre des animaux pour la seule raison qu'ils appartiennent à une autre espèce que la nôtre. Il semblerait que le fait d'appartenir à l'espèce humaine nous accorde une valeur morale supérieure incontestable. Darwin nous a toutefois appris que la différence entre les autres espèces et nous en est une de degré et non de nature : nous sommes des animaux humains, mais des animaux néanmoins.

Veut-on d'un droit dans lequel s'enracinent des préjugés vieux comme le monde ? J'en préférerais un qui s'accorde avec la réalité.

Pensons aux avancées légales des dernières années concernant les droits des femmes, des personnes racisées, des homosexuel.le.s et autres marginalisé.e.s de l'histoire. Les animaux sont, logiquement, les prochains sur la liste. On peut parler ici de progrès moral de l'humanité. Kundera écrivait très justement : « Le véritable test moral de l'humanité (le plus radical, qui se situe à un niveau si profond qu'il échappe à notre regard), ce sont les relations avec ceux qui sont à sa merci : les animaux. » [5]

Nul ne devrait rationnellement s'opposer à des avancées législatives en la matière, qui s'inscrivent somme toute dans le principal combat du droit, celui de venir en aide aux plus

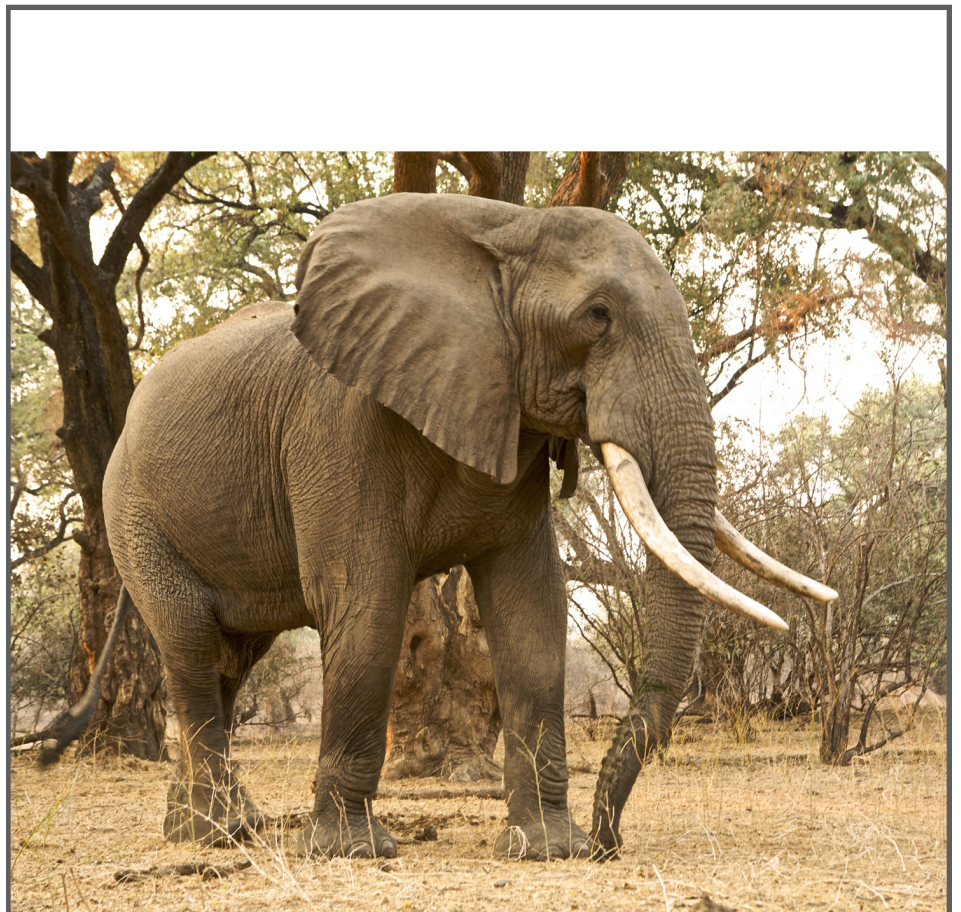
vulnérables. Contrairement aux autres opprimé.e.s, les animaux sont les seuls qui ne peuvent participer à leur émancipation. La tâche nous revient et le droit s'avère être un outil indispensable pour y arriver.

Mais là entrent en jeu les conflits d'intérêts inhérents à la question (comment reconnaître des droits aux animaux tout en maintenant leur exploitation lucrative ?), qui la rendent, au final, encore plus intéressante. La justice s'arrête là où commencent les lois du marché.

Purement émotionnel le débat, donc ? Mal fondé ? Futile ? Suffit d'attraper un ou deux bouquins sur le sujet pour en douter. En lisant davantage, on comprend qu'il s'agit véritablement d'une question de justice sociale. On ne peut continuer de penser le droit en y excluant systématiquement les animaux. C'est l'éléphant dans la pièce. Qu'on me comprenne bien : il n'a jamais été et ne sera jamais question d'octroyer le droit de vote ou autres incongruités de ce genre aux membres des autres espèces. Ce serait contraire à la prémisse au cœur du débat, soit que les cas semblables doivent être traités de manières semblables.

Vous saisissez maintenant, je l'espère, la pertinence du sujet sur le plan juridique. On peut se réjouir alors du nouveau cours donné par le professeur Roy : dispensable pour le Barreau; indispensable pour tout juriste épris.e de justice sociale.

[Références sur le web]



CERTAINS ONT DES DÉFENSES.
D'AUTRES PAS.



Pour une carrière à la hauteur de vos attentes, communiquez avec nous:

Tél: 450 681-7744 Courriel: info@seguinracine.com

Je ne sais pas

Émile Aquin

Précurseur de l'impressionnisme, le peintre britannique William Turner a su mieux que quiconque capturer les opulences des grandes eaux. Turner étant l'un des premiers aquarellistes à travailler sur du papier mouillé, ses œuvres se caractérisent également par de fines et jouissives représentations de la lumière. Dans « Tempête de neige en mer », nous pouvons observer une danse océanique incontrôlable illuminée par quelques précieux rayons de soleil qui transpercent les nuées. À l'instar de cette ineffable peinture, chaque minute de nos vies modernes ressemble de plus en plus à une véhémence tempête; des pluies d'information se jettent à nos esprits sans que nous puissions faire la part des choses, sans que nous puissions être éclairés. En cours, au dîner, à la Maisonnée, nulle pulsion n'est plus forte que celle d'ouvrir son fil d'actualité pour faire dérouler sous ses yeux une multitude de publications parfois fort médiocres. L'animal social que nous sommes nous oblige à être de notre temps, soit de retourner sans cesse à cet écran à défaut d'être asséné d'un certain malaise. Ces comportements, qui, telle une assuétude, nous rongent, ne nous offrent malheureusement que très peu de vertus. L'information qui sature nos vies se veut souvent sophistique,

simpliste et superficielle. Il appert même que la frénésie des réseaux sociaux – ou « sôciaux » dicit Didier Lluelles – n'est rien d'autre que l'extension de la « marchésation » de l'espace commun. À titre d'exemple, maints d'entre nous, en partageant des publications à caractère publicitaire, s'incarnent eux-mêmes en une sorte de publicité au service d'un système qui nous appauvrit collectivement. Ces dérives, qui se matérialisent aussi dans le partage de nouvelles d'actualités aux sources absurdes, peuvent mener à plusieurs observations. Bien que d'indéniables avantages découlent de la technologisation du monde, le témoin sagace des interactions médiatiques au 21^e siècle pourra difficilement omettre d'étayer un niveau d'aliénation remarquable chez ses confrères et consœurs.

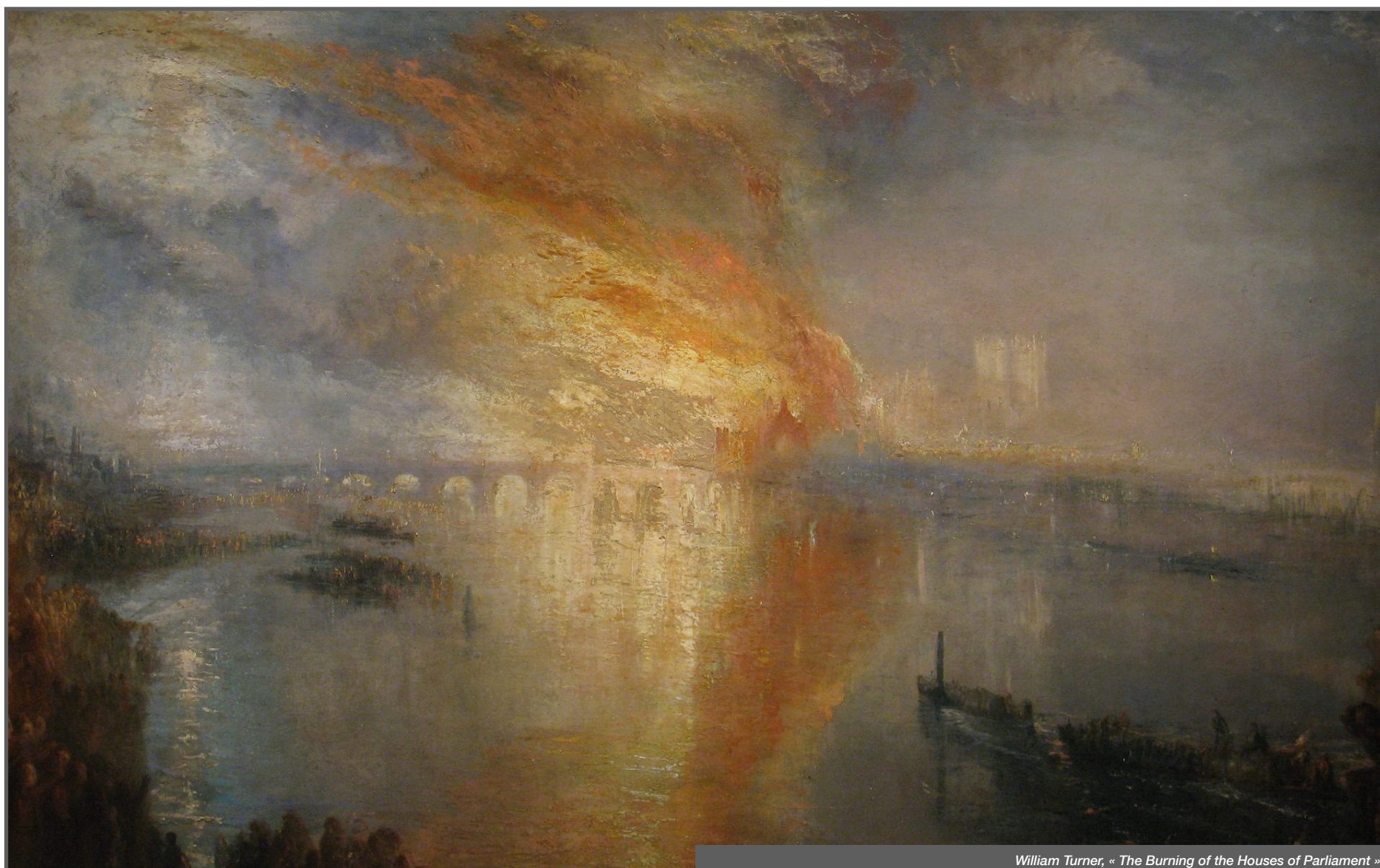
L'aliénation est, sans grande surprise, un sujet chouchouté des auteurs québécois. Dans des romans tels que « L'hiver de force » ou encore « Alexandre Chenevert », une description acerbe des malédictions de l'encombrement médiatique illumine le lecteur sur sa propre dépossession individuelle. Brossant un portrait pathétique de la société moderne, ces œuvres sont d'autant plus déroutantes qu'elles ont été écrites à l'époque où Internet n'était que néant. Notre époque « post-moderne » ne peut être mieux définie que par le mot instantanéité. Internet redéfinit notre rapport au temps en nous soumettant à un désir d'imminence perpétuelle de faits.

Soumises aux lois du marché, les entreprises médiatiques n'ont d'autre option que de produire et reproduire des nouvelles « neuves » qui gavent l'ingénu esclave de l'écran sans égard, ou presque, à la pertinence ou à la véracité du contenu. Le tout est périlleux, d'autant plus que nous nous contentons bien souvent, au lieu d'aller au fond des choses, de courtes capsules interactives et attrayantes qui, sous une musique distrayante, présentent un large problème et le réduisent à quelques phrases sans profondeur ni nuance. Alors que les corporations médiatiques sont, tant au niveau provincial que mondial, des oligarques de la communication, la pensée simple et manichéenne qui se propage ne peut mener qu'aux affres du désespoir. Astucieux penseur des rapports entre individus et médias, Peter Sloterdijk a écrit que « les médias englobent tout parce qu'ils n'appréhendent rien; ils parlent de tout, ne disent rien. ». Ils produisent.

Cela mène inévitablement à un présentisme maladif qui s'est fortifié à l'ère des réseaux sociaux où prendre le temps – qu'on prétend ne pas avoir – de s'informer correctement sur un sujet relève de la rareté, voire du miracle. Ce phénomène remet en cause l'idéal issu des Lumières selon lequel il est à l'individu de penser le monde dans lequel il vit – avant de revenir à la poussière (incipit de l'arrêt Ciment du Saint-Laurent).

En effet, comme Jean Pichette l'a écrit magnifiquement dans la revue

Liberté en Décembre, il ne faudrait pas oublier que les médias sont « le fruit historique de la création d'un espace public de débat porté par un idéal, soit de permettre à la société de se prendre en main, d'assumer qu'elle est le fruit de son propre travail ». Toutefois, force est de constater que les choses ne s'améliorent pas. Les données s'empilent et nos esprits s'éparpillent. Nous acclamons la hausse du Dow Jones tout en pleurant une marée noire, nous décrions la stupidité des admirateurs de Trump tout en négligeant l'importance d'un système d'enseignement public de qualité. Des liens sont à faire, des liens sont à faire. L'espace public ne devrait point être une tempête où l'on ne peut que s'égarer dans la noirceur. Au contraire, nous devrions être, en tant que personnes critiques, aptes à se l'approprier. L'abrutissement collectif par l'information n'est pas endémique qu'au 21^e siècle; même Nietzsche décrivait péjorativement le journaliste comme le « maître de l'instant ». Notre assujettissement imperturbable aux réseaux sociaux est néanmoins incompatible avec l'espoir d'une quelconque désaliénation collective. Ces vaines et simples constatations se veulent, en quelque sorte, un appel à la réflexion. Hélas, si la tendance se maintient, si nous continuons sans cesse à nous obnubiler devant des articles de *Narcity*, le rêveur aurait intérêt, sous peine d'épisodes neurasthéniques, à somnoler.



William Turner, « The Burning of the Houses of Parliament »



Assassin's Creed Origins

L'époque hellénistique: une période méconnue

Gregory Leone

À l'automne dernier, plusieurs amateurs de la série Assassin's Creed, dont moi, ont attendu avec impatience le dernier opus de la série intitulé *Origins*. Le jeu est formidable parce qu'on se promène littéralement dans l'Égypte des Lagides peu avant la conquête romaine. Certains joueurs se sont sûrement posés les questions suivantes: pourquoi les bâtiments de la ville d'Alexandrie en Égypte, dont l'image est ci-dessus, ont un aspect grec ? et pourquoi voit-on des Grecs posséder des terres sur les bords du Nil ? La réponse à ces questions se trouve dans cet extrait de la vie de l'empereur romain Auguste: « À la même époque, s'étant fait montrer le sarcophage et le corps d'Alexandre le Grand, que l'on retira de son tombeau, il lui rendit hommage en plaçant sur sa tête une couronne d'or et en le jonchant de fleurs, mais comme on lui demandait s'il désirait visiter également les tombes des Ptolémées, il dit "qu'il avait voulu voir un roi et non des morts". » [1] Alexandre le Grand, voilà la réponse aux questions des joueurs ! En effet, ce personnage historique, roi de Macédoine dans le nord de la Grèce, a changé le cours de l'histoire en faisant la conquête du Proche-Orient au 4^e siècle av. J.-C. [2]. La période hellénistique s'étend traditionnellement de la mort d'Alexandre le Grand (-323) à la conquête de l'Égypte par Rome (-30). Cet article se veut comme un point de départ pour les personnes désireuses de mieux connaître cette période méconnue, mais cruciale dans l'histoire occidentale.

1. Pourquoi l'utilisation du terme « hellénistique » pour qualifier la période ?

Avant de plonger dans l'histoire événementielle, je vais bifurquer vers l'historiographie, qui peut se définir comme l'écriture de l'histoire. Le qualificatif d'« hellénistique » pour la période vient du 19^e siècle et plus

précisément de la plume d'un historien allemand nommé Droysen. Ce dernier voulait trouver un qualificatif pour cette période, qui est fort différente de la Grèce classique [3]. Le terme « hellénistique » vient d'un verbe grec qui signifie « devenir grec ». Pour Droysen, cette période a opéré une fusion entre la culture grecque et les cultures orientales, fusion qui a permis au christianisme de se développer dans les premiers siècles de notre ère [4]. L'historiographie actuelle nuance un peu plus cette affirmation sur la question de la fusion des cultures. Il ne faut pas oublier le contexte dans lequel se situe Droysen; il a écrit son œuvre en plein 19^e siècle allemand, soit la période où le débat sur une possible unification des Allemands est à son zénith. Les historiens allemands de cette période voyaient dans la Grèce ancienne un miroir de la situation politique du monde germanique. En effet, tout comme la Grèce d'avant Alexandre le Grand, l'Allemagne était divisée politiquement; et ces historiens espéraient qu'il y aurait un Alexandre le Grand allemand pour unifier les Allemands.

2. Caractéristiques générales de la période

La période est en soi très riche en événements, en bouleversements et en transformations culturelles, sociales, économiques et scientifiques [5]. Je vais ici me contenter d'une synthèse sur les grands aspects de la période.

De la mort d'Alexandre le Grand (-323) jusqu'à environ -272, la période est caractérisée par deux points importants: le partage de l'empire d'Alexandre et la consolidation des États successeurs. En effet, la mort d'Alexandre inaugure une période où, en raison de l'incertitude successorale, ses généraux vont se partager les territoires de l'empire tout en prétendant que l'empire en tant que tel existe encore. Après un certain temps, la fiction du maintien de l'empire tombe assez rapidement et un cycle de guerres incessantes entre les généraux se met en place. Pendant ce temps, dans les territoires contrôlés par ces derniers, des cités grecques sont fondées et d'autres sont consolidées. Pensons à Alexandrie, Antioche, Pergame et

Séleucie du Tigre. Les monuments qui deviendront emblématiques d'Alexandrie, soit le phare et la Bibliothèque, sont construits. Un flux migratoire en provenance de Grèce se déverse dans les territoires conquis. De ce fait, des rapports divers vont s'établir entre Grecs et non-Grecs. Même s'il y aura parfois des rapprochements entre ces deux groupes, les Grecs vont jouir de différents privilèges juridiques et économiques comparativement aux non-Grecs. Vers -272, trois grands ensembles se dessinent et ils vont devenir les acteurs de la suite des événements: L'Égypte des Lagides ou Ptolémées, le Proche-Orient et l'Anatolie des Séleucides, et la Grèce des Antigonides. La Grèce des cités laisse donc la place à la Grèce des royaumes, le tout dans un contexte où il y a une extension du monde connu.

De -272 à -188, les grands royaumes hellénistiques sont solidement établis et, périodiquement, des guerres vont éclater entre ces derniers. De plus, une toile complexe de relations diplomatiques va se tisser entre ses royaumes. En Anatolie, en Égypte et au Proche-Orient, les cités grecques fondées se développent et deviennent le cadre privilégié de la vie en société. Chacune de ces cités aura un gymnase, un théâtre, des institutions calquées sur les vieilles cités de Grèce et une agora. Les cités vont rivaliser entre elles pour se parer des plus beaux monuments et avoir les faveurs du souverain. Les souverains hellénistiques vont même devenir les arbitres des rapports entre les cités. La divinisation des souverains est un autre trait marquant de la période. Un extraordinaire développement scientifique va aussi se produire: Ératosthène a calculé avec une précision déconcertante la circonférence de la terre, Aristarque pose les balbutiements de la théorie de l'héliocentrisme, et Archimède développe des avancées en mathématiques et en physique. À partir des années -220, un nouveau joueur dans le monde hellénistique fera son apparition: il s'agit de Rome. Vers la fin du 3^e siècle av. J.-C., Rome sera entraînée dans le jeu diplomatique de l'Orient méditerranéen pour y devenir l'arbitre suprême suite à une série de victoires militaires. La paix d'Apamée de -188 consacre ce statut.

Après la paix d'Apamée, et ce, jusqu'à la conquête de l'Égypte par Rome, le monde hellénistique connaît un certain déclin politique, malgré quelques soubresauts. Rome s'est imposée comme l'arbitre suprême des rapports entre les acteurs du monde hellénistique. Désormais, le destin de l'Orient méditerranéen est intimement lié à ce qui passe dans la ville de Rome. Le statut d'arbitre de Rome va progressivement changer pour devenir celui de maître du monde hellénistique. Ainsi, la domination indirecte de Rome fera

place à une domination directe par la création de provinces. En -30, le sort du monde hellénistique est scellé par la fin du royaume lagide en Égypte.

3. Postérité

Même si le monde hellénistique n'a plus d'existence politique propre après -30, il n'en demeure pas moins que les cités grecques demeurent et que la culture grecque s'est répandue dans l'Orient méditerranéen. Sous l'Empire romain, la partie orientale de l'Empire va demeurer ce qu'elle a été à l'époque hellénistique: un monde de cités relativement autonomes placées sous la tutelle d'une puissance supérieure. La culture grecque a continué et même accéléré sa diffusion dans l'Orient méditerranéen. Alexandrie devient une des villes les plus importantes de l'Empire romain et nombre de voyageurs vont aller porter leurs respects au tombeau d'Alexandre le Grand situé dans cette même ville. La culture grecque a aussi profondément influencé le christianisme naissant. En effet, la plupart des mots associés au christianisme comme « évangile », « apôtres », « eucharistie » et « épiphanie » sont d'origine grecque. Le terme « Christ » vient du grec *Christos* qui est la traduction du terme araméen *meshiah*, c'est-à-dire le messie. Les évangiles ont de plus été écrits en grec. Sous l'Empire romain, le courant philosophique du stoïcisme, né durant l'époque hellénistique, va connaître une grande expansion. Rome va récupérer la tradition de divinisation des souverains en faisant la même chose pour certains de ses empereurs. On peut même dire que Rome a étendu le modèle du monde hellénistique à la partie occidentale de l'Empire par la création de nombreuses cités qui deviendront, elles aussi, le cadre privilégié de la vie en société. En 395, avec la séparation de l'Empire romain en deux, on peut affirmer que le monde hellénistique a eu sa revanche, en ce sens que, politiquement, la partie grecque de l'Empire va suivre son chemin indépendamment de ce qui va se passer dans la partie occidentale. Éventuellement, la partie orientale deviendra l'Empire byzantin.

[1] Suétone, Vie des Douze Césars, Auguste, XVIII.

[2] Pour un exposé de la marche d'Alexandre le Grand à travers l'Empire perse, voir: Ian Worthington, *By the Spear: Philip II, Alexander the Great, and the Rise and Fall of the Macedonian Empire*, New York/Oxford, Oxford University Press, 2014.

[3] La Grèce classique s'étend sur les 5^e et 4^e siècles av. J.-C.

[4] Andrew Erskine, «Approaching the Hellenistic World», dans Andrew Erskine, dir., *A companion to the Hellenistic World*, Malden, Blackwell, 2005, p. 2.

[5] Pour un panorama succinct de la période, voir l'ouvrage suivant: Laurianne Martinez-Sève, *Atlas du monde hellénistique: Pouvoirs et territoires après Alexandre le Grand*, Paris, Éditions Autrement, 2014. Pour le volet politique, voir: Édouard Will, *Histoire politique du monde hellénistique*, Paris, Éditions du Seuil, 2003.

Fort comme un bull moose

Antoine D. Hendrickx

Le *Rough Rider* de Cuba

Ils éperonnaient leurs chevaux et le sabre à la main s'élançaient à la conquête de la colline de San Juan. Les *Rough Riders* américains tout droit sortis de leurs fermes du Midwest pour venir se battre sur l'île de Cuba. Ils avaient laissé leurs troupeaux de bêtes pour se bagarrer contre des Espagnols en cette année 1898. Ces volontaires venus de loin chercher la gloire et la baston firent goûter l'acier américain de leurs sabres aux troupes auxiliaires espagnoles. Le plus célèbre d'entre eux, celui qui les menait par sa volonté, sa force et sa verve, fut Theodore Roosevelt Jr, plus communément appelé Teddy Roosevelt. Le régiment de cavalerie des *Rough Riders* fut renommé le *Roosevelt's Rough Riders*, mené par le dur à cuire historien, naturaliste, écrivain, soldat et futur président des États-Unis.

La guerre hispano-américaine de 1898 marqua l'entrée dans l'histoire américaine de Teddy Roosevelt. L'ancien d'Harvard avait établi sa virilité de tête brûlée éduqué et bagarreur. Non, Teddy Roosevelt n'était pas un *douchebag* contemporain sans cervelle. Il pouvait aussi bien vous terrasser par son éloquence et son érudition que par une luxation rapide de l'épaule. Naturaliste et défenseur des parcs nationaux américains, il fut bien un spécimen unique dans l'histoire et dans la politique américaine. On dit même que son fantôme chevauche toujours l'immensité du Parc de Yellowstone. L'année 2018 marque le 160^{ème} anniversaire de sa naissance, y a-t-il meilleur moment pour parler de Teddy? Absolument aucun.

La politique du gros bâton

Ou la *big stick policy* comme on l'appelait aux États-Unis. Pas besoin d'être un expert des relations internationales pour comprendre le concept de cette doctrine, son nom est plutôt éloquent. En gros, les États-Unis tiennent un gros bâton et regardent d'un air aguerri les autres pays. Roosevelt disait : " Parlez doucement et tenez un gros bâton, vous irez loin." La politique étrangère américaine d'aujourd'hui découle (*mutatis mutandis*) presque directement de la doctrine de notre cher Teddy. Remplacez le gros bâton par des missiles Tomahawk et le "parlez doucement" par un discours de la très chère Nikki Haley devant le Conseil de sécurité (ou par un tweet de Donald Trump) et vous avez *grosso modo* la politique étrangère de nos voisins du Sud (je caricature un peu aussi bien sûr).

Néanmoins, au temps de Roosevelt, les États-Unis ne jouaient pas encore les gros bras aux quatre coins du monde. Bien que Roosevelt voulût faire de son pays une police internationale, la puissance économique et militaire résidait encore, temporairement, en Europe. Non, les prétentions de Teddy Roosevelt étaient panaméricaines. Son gros bâton, il le pointait vers l'Europe en leur faisant comprendre que l'ère de l'intrusion européenne dans les deux continents américains était terminée. L'Amérique latine et du Sud étaient maintenant des protectorats informels des États-Unis d'Amérique. Les intérêts américains en Amérique latine ne datent pas d'hier. Les révolutions boliviennes et l'indépendance des anciennes colonies espagnoles et portugaises coïncident avec l'établissement des États-Unis en puissance militaro-économique continentale. C'est l'ère de la doctrine Monroe, sur laquelle se fixera la *big stick policy*, faisant des Amériques (mises à part des colonies européennes subsistantes, dont le Canada) le pré-carré des États-Unis. Woodrow Wilson, le Président américain successeur de Teddy Roosevelt, en exercice lors de la Première Guerre mondiale, avait en horreur la colonisation dite "européenne". Mais visiblement ça ne le dérangeait pas que les États-Unis opèrent une colonisation économique des pays sud-américains durant son mandat. Ah hypocrisie démocrate quand tu nous tiens! Voici donc comment Teddy Roosevelt s'est assis sur son continent américain, son gros bâton à l'épaule et le regard luisant vers la vieille Europe.

Comment tuer un Bull Moose?

Quatre présidents américains furent assassinés au cours de leur mandat, formant un morbide club très *select*. Jusqu'à maintenant, aucun président ne fut assassiné après son mandat, ç'aurait été du genre de Teddy de former un club à lui tout seul, il y est passé bien près. Ce qui suit est une espèce d'apogée humaine dans la vie de Teddy Roosevelt. Il avait rencontré l'histoire, il va maintenant rentrer dans la légende américaine.

Un beau jour d'octobre à Milwaukee dans le Wisconsin. Teddy Roosevelt se dirige vers son auditoire lors de sa campagne pour les présidentielles de 1912. Roosevelt, qui avait déjà fait deux mandats à la Maison-Blanche, candidat progressiste de son propre parti, se prépare à discourir devant une foule de 10 000 personnes venues l'acclamer. En sortant de l'hôtel, Teddy s'assied dans la voiture qui doit le conduire devant ses partisans. Un tavernier, qui aurait été convaincu par le fantôme de William McKinley (le président prédécesseur de Roosevelt faisant partie de notre club des quatre présidents assassinés) de tuer Roosevelt, tire sur Teddy. John Schrank de son nom complet s'était avancé à quelques

mètres seulement de la voiture et eut le temps de tirer une balle avant d'être appréhendé. Visant la poitrine, la balle s'enfonça dans le sein droit de Teddy Roosevelt. Mais par miracle ou par destinée, le discours papier de Roosevelt plié dans sa poche et son étui à lunettes viennent ralentir la balle. Le tir à bout portant de John Schrank, le tavernier qui parle aux fantômes, aurait dû traverser Roosevelt de part en part, mais la balle ne "fait que se loger" dans la poitrine du candidat Roosevelt. Mais qu'est-ce qu'une balle dans la poitrine quand on est un ancien *Rough Rider* de Cuba, que l'on a été Président des États-Unis d'Amérique pendant huit années, que l'on a été blessé des dizaines de fois par des bêtes sauvages à la chasse et que l'on a chevauché à travers les États-Unis sans relâche? Non, aller se faire soigner à l'hôpital le plus proche n'est pas assez viril pour Teddy Roosevelt. Mais donner un discours devant 10 000 personnes tout en pissant le sang, voilà quelque chose de masculin. Avec un chemise qui vire sur le rouge, Theodore s'élança devant son auditoire avec ces mots célèbres : " *I don't know whether you fully understand that I have just been shot; but it takes more than that to kill a Bull Moose.*" Il tiendra le rythme sans rien laisser paraître pendant de longues minutes. Roosevelt, le *Bull Moose* (l'original en français) ne mourra pas ce jour-là devant ses partisans.

Le Président de l'épopée américaine

Six années après la mort de Teddy, les États-Unis graveront son visage aux côtés des grands présidents de jadis. Sa moustache côtoie maintenant Washington, Jefferson et Lincoln sur les hauteurs du Mont Rushmore. Celui qui a tant aimé les vastes espaces du Nouveau continent, des chevauchées glorieuses de Cuba jusqu'à l'isthme du canal de Panama, repose maintenant dans les Black Hills du Dakota du Sud (je parle de son effigie de pierre au Mont Rushmore, pas de son cercueil qui repose je-ne-sais où). Le dur à cuire président des États-Unis qui aurait pu creuser à lui seul le canal de Panama est toujours un symbole fort. Celui d'une virilité sauvage et aventureuse. Theodore Roosevelt avait les immenses plaines du Midwest et de l'Ouest américain comme terrain de jeu. Il a marqué au fer rouge le pays et son côté rural indompté. Teddy Roosevelt n'avait ni Maison Blanche, ni tour d'ivoire pour le cloisonner et le retenir. Il avait les Amériques à parcourir et à dompter, comme on dompte un cheval récalcitrant. Le *Bull Moose* parcourt toujours les plaines américaines, même la mort ne peut rien contre le *rough rider* de San Juan. Teddy Roosevelt incarne, à sa façon, l'épopée américaine.



Theodore Roosevelt Jr, 26^{ème} président des États-Unis et aventurier de renom.



Dans l'œil du dragon

François Sylvestre

Gestionnaire au contenu-web

Beaucoup d'entre vous irons, comme je l'espère moi-même, en Chine cet été. Beaucoup d'entre vous l'ont été l'année dernière, et sensiblement le même nombre d'étudiants iront l'année suivante. Au-delà de l'opportunité et de la chance que cela représente, je suis à chaque fois sidéré lorsque je me mets à penser aux 70 petits juristes québécois qui foulent le sol chaque année d'un pays dictatorial, non pas sans foi ni loi, mais sans droit. En effet, n'y-a-t'il pas quelque chose de tordu dans notre appétit collectif à découvrir ce pays si longtemps inconnu de l'Occident ? N'est-ce pas paradoxal ? C'est comme si on invitait tous les skieurs de la planète à un rendez-vous sportif incroyable... dans le désert du Sahara. Mais ce réquisitoire contre la liberté dans l'Empire du Milieu n'est pas le but de cette chronique. Mon envie pour ce voyage à la fois académique et culturel ne se dément pas, mais savons-nous vraiment ce qui nous attend ?

En écoutant le si fabuleux journal de France 2 sur la chaîne TV5 Monde (oui, oui, celle que vos grands-parents écoutent peut-être), je suis tombé sur un reportage nous emmenant au beau milieu des rues de Pékin, où le téméraire journaliste français nous explique qu'en Chine, le droit à la vie privée, c'est bon pour la poubelle. Rien de nouveau, me direz-vous. Vous n'avez pas vu la suite...

En effet, depuis quelques années maintenant, un système ultra-technologique de reconnaissance faciale est utilisé par les autorités chinoises, mais pas seulement par elles. Sans son consentement, chaque citoyen doit se faire prendre en photo par les autorités, et cette photo est ensuite stockée dans les immenses bases de données des agences de renseignements du pays. En prime, le gouvernement et les municipalités coopèrent pour installer littéralement une caméra à chaque interception. Officiellement, c'est évidemment pour assurer une plus grande sécurité des citoyens et prévenir la lutte au terrorisme. À

Zhengzhou, ville du centre du pays, c'est désormais la police qui utilise des lunettes à reconnaissance faciale, et ce, en pleine rue. *Big Brother, here we go.*

Ce système, qui a maintes fois fait ses preuves, est dangereusement sophistiqué. Au départ, on doute fortement de la capacité d'un seul gouvernement, aussi puissant soit-il, à pouvoir gérer, stocker et analyser 1,3 milliard de personnes différentes. Détrompez-vous : dans l'immense majorité des cas, le système fonctionne, et c'est notamment grâce à son extrême performance développée par des entreprises privées. On peut littéralement parler du complexe militaro-industriel, mais à la sauce chinoise. En effet, la technologie derrière cette arme de reconnaissance massive a été développée, et l'est encore, par une multitude de *start-ups* chinoises présentes sur tout le territoire de la République populaire. C'est pourquoi, aujourd'hui même, on retrouve cette technologie dans les supermarchés, les magasins et les endroits publics. Il est en effet possible, grâce à un système de reconnaissance faciale, de payer son épicerie à la fin de notre périple en nous mettant face à une caméra ayant remplacé les caissières ; la caméra analyse et décrypte notre visage, l'identifie et le relie à un profil que vous vous êtes créé auprès de l'épicerie et hop, votre compte de carte de crédit vient d'être chargé d'un tout nouveau montant d'une centaine de yuans. Fini les caissières, trop chères pour le rendement qu'elles offraient !

C'est à la fois génial et terrifiant. En effet, si on pouvait s'assurer que cette technologie ne se rende pas jusqu'au FBI, jusque-là, tout est correct. Le problème, c'est qu'en Chine, démocratie, droit de l'homme et liberté sont tous des mots menant à une page invalide sur votre moteur de recherche. Je ne peux non plus utiliser le mot « Google » pour paraphraser « moteur de recherche », car ce même site n'est pas permis en Chine. Ce n'est pas sans oublier Facebook, Snapchat, et autres réseaux sociaux ayant leur siège aux États-Unis...

En 2016, selon Le Monde, qui citait des organes de presse étatiques chinois et des études d'un cabinet américain expert en la matière, il n'y avait pas moins de 176 millions de caméras installées partout sur le

territoire chinois. Ce chiffre est effarant. Et le pire, c'est qu'il date déjà de 2 ans. En effet, selon Le Figaro cette fois, pas moins de 450 millions de caméras supplémentaires seront installées d'ici 2020. C'est une caméra pour deux individus.

Dictature oblige, cet outil de surveillance de masse est carrément assumé par le gouvernement central de Pékin. En monopolisant la presse, il peut donc facilement contrôler le message, et passer aux oubliettes toutes les questions de libertés publiques, comme le droit à la vie privée. En l'absence de force d'opposition, le message de contre-terrorisme et de sécurité en assurant l'ordre public passe dans le beurre.

Aujourd'hui, dans les rues de Pékin, de Shanghai ou de Zhengzhou, le système est donc utilisé pour identifier en quelques secondes tout passant ayant été photographié par un fonctionnaire muni d'une caméra à cet effet. Plus conceptuellement, la caméra prend une photo au niveau du visage de chaque être humain qu'elle détecte et l'analyse avec les données qu'elle possède. Et, contrairement à quelques hurluberlus affables du réseau social Tinder, elle trouve presque toujours un *match*. Blague à part, on voit ensuite défiler l'ensemble des informations disponibles sur cette personne sur un écran connecté au réseau qu'utilisent les policiers, qu'ils soient au quartier général de la police de la ville ou dans de sombres sous-sols d'agences de renseignements chinoises. Les policiers de Zhengzhou (ceux qui utilisent des lunettes avec cette technologie) peuvent donc savoir si la personne ainsi analysée est, par exemple, recherchée par la police. En quelques jours, cette technologie lui a donc permis d'arrêter 7 personnes pour différentes infractions criminelles, personnes ayant été interceptées en traversant simplement la rue !

Un piéton qui traverse sous un feu rouge et qui se fait détecter par une telle caméra se fait donc intercepter immédiatement, et se voit infliger une amende du code de la route. En Chine, pays qui n'a jamais connu de libertés individuelles, beaucoup considèrent cette technologie comme bénéfique : dans le journal *Le Monde*, un citoyen de Shanghai répond simplement qu'« [i]l ne faut pas traverser au rouge, donc je ne vois pas où est le problème ». C'est ainsi qu'on appelle ce bidule « l'écran de la honte », de peur d'être aperçu et véritablement traqué par un petit objet en métal en osant avoir dérogé aux règles.

Mais les capacités de cette technologie digne d'un roman de George Orwell ne font pas que simplement reconnaître des visages. En détectant le profil d'un passant, une caméra équipée de ce système peut analyser l'âge de la personne, son sexe et plusieurs caractéristiques

physiques. À l'aide d'une caméra infrarouge, cette même caméra peut également détecter un simple attroupement de foule. Ainsi, si par exemple une manifestation de salariés d'une usine commence à se former spontanément suite à la journée de travail et qu'une caméra détecte la scène, les forces de l'ordre en sont informées à la seconde près. Pour le droit à la liberté d'association, nous avons déjà vu mieux.

Ce mécanisme de masse n'est cependant pas l'unique outil dont dispose le Parti communiste. En effet, il est prévu que le gouvernement mette en place bientôt une banque de donnée officielle regroupant, sans le consentement des citoyens, une multitude de données biométriques, et ce, sur tous. Et on ne parle pas seulement d'empreintes digitales, mais aussi d'un échantillon de voix, d'ADN, de sang et d'une photo de l'iris. Je n'imagine même pas les possibilités d'attaque frontale à la vie privée que doivent subir aujourd'hui l'ensemble des citoyens de ce grand pays, et je n'ose pas imaginer l'avenir.

Alors, lorsque vous irez, cher collègues et amis, au pays de la soie et de l'Empire du milieu, réfléchissez un peu, tout de même, à cette chance que nous avons de ne pas être complètement à découvert dans un monde qui va de plus en plus vite. La technologie, c'est bien, mais elle ne peut que le demeurer lorsqu'elle est au service de l'homme. Mais, me direz-vous, le gouvernement chinois ne doit pas être capable de pouvoir nous identifier si nous n'avons pas fait de séance de photo en arrivant à l'aéroport de Pékin ? Après tout, ce système de reconnaissance faciale fonctionne grâce aux banques de données qu'il possède et qu'il compare avec des photos prises en pleine rue, c'est le gouvernement chinois lui-même qui nous le dit!

Quoique...

Éphéméride : 15 février

Il y a 179 ans, jour pour jour, cinq Patriotes sont exécutés par pendaison par les autorités britanniques, pour leur implication dans la rébellion des Patriotes de 1837-1838.

Le Pigeon Dissident se souvient du notaire Chevalier DeLorimer, du huissier Pierre-Rémi Narbonne, ainsi que de Charles Hindenlang, d'Amable Daunais et de François Nicolas.

L'écoeurantite

Émilie Paquin

Directrice

« Écoeurantite » (nom féminin) : S'apparente au découragement, à l'abattement et à la démoralisation. Souvent associée à un sentiment d'épuisement.

Sans être une maladie diagnostiquée dans le DSM 5 (ou peut-être existe-t-elle sous un autre nom), l'écoeurantite, cette affection impitoyable et sans scrupules, frappe le Québec ces derniers temps. Des cas répertoriés dans les milieux scolaires et professionnels confirment la présence de ce virus transmis par les hautes attentes sociétales et les politiques provinciales camouflées de la réalité.

Le virus atteint d'abord les infirmières et infirmiers qui, passionné(e)s par leur métier, n'éprouvent les symptômes de l'écoeurantite qu'à son stade aigu. Le cas notoire d'Émilie Ricard, qui œuvre en CHSLD en Estrie, illustre les ravages causés par la maladie. Ses cheveux roses et ses yeux mouillés de larmes d'épuisement, devenus l'emblème de la lutte des infirmières pour un système de santé plus glorieux dans la dernière semaine, constatent l'atroce réalité, en raison de laquelle les infirmiers et infirmières du Québec sont exténués : gestion de plus de 70 patients par ses seules capacités et obligation de faire du temps supplémentaire (sinon, attention à une suspension).

Le remède de Monsieur-le-Ministre-qui-était-radiologiste Barrette, « l'homme de la situation », était de

pourvoir le milieu infirmier de nombreux postes à temps-plein pour éviter les heures supplémentaires obligatoires. Résultat : les infirmières n'occupent pas ces postes, de peur d'être toute de même contraintes à faire des heures supplémentaires. À ce remède s'ajoute une petite dose de « blâmer le syndicat », c'est-à-dire la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, qui a lancé une publicité comparant le métier d'infirmière à celui d'une monitrice de camp de jour qui doit s'occuper de tous les enfants, en même temps. De la propagande, qu'on dira.

Bien fâcheux que ce vaccin élaboré par Dr. Barrette ne semble pas assouvir la détresse des infirmières, puisque les témoignages sur Facebook pullulent toujours et les conditions de travail ne s'améliorent pas. Dr. Barrette a cependant fait sa part pour changer le monde. Il attend désormais les propositions des principaux intéressés. Heureusement que pendant ce temps, « l'homme de la situation » pense aussi à ses confrères médecins. Eh oui ! La prime-jaquette et la prime-assiduité garnissent le portefeuille des médecins de respectivement 66\$ et 105\$ pour chaque intervention, des sous qui proviennent d'une enveloppe budgétaire globale. Bien étonnant que les coupures, le vieillissement de la population et le manque de ressources n'atteignent pas ce corps médical... Le professeur a toujours des chouchous, j'en suis sûre.

Suite à une éruption le mois dernier dans le milieu de la suppléance, le virus de l'écoeurantite a dévoilé des symptômes dans le système de l'éducation. Le manque de ressources force les professeurs à

prendre des classes qui ont désormais un ratio plus élevé d'élèves en difficulté / élèves avec un cheminement normal. On nous l'a répété : un enseignant sur quatre quittera la profession après moins de cinq ans passés devant le tableau. Aucune difficulté à y croire lorsque l'enseignement fourni ne rend ni service aux élèves éprouvant des difficultés, ni à ceux qui excellent. Surtout que, parallèlement à ce phénomène, le nombre de journées de maladie prises par les professeurs ne cesse d'augmenter. Coïncidence ? Je ne pense pas.

La proposition des enseignants pour freiner cette hémorragie est toute simple : verser une prime pour les professeurs qui exercent dans les classes en difficulté. Toutefois, le ministre de l'Éducation, M. Proulx, renvoie la balle dans l'autre camp comme son collègue en santé, en soulignant que les commissions scolaires devraient régler le problème. Logique comme décision, puisque le ministère de l'Éducation ne fait qu'envoyer une enveloppe pleine d'argent à ces institutions (désuètes, certains diront), qui s'occupent de répartir ces ressources dans le corps professoral. Mais peut-être la solution se trouve-t-elle plus profondément que dans les allocations budgétaires. Rétablir les classes pour élèves en difficulté, en redorant l'image de la profession d'enseignant auprès de la jeunesse québécoise, ou encore bêtement en augmentant le salaire de base des professeurs. Après tout, l'enseignement est une profession si noble. « L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde », comme le rappelle ce bon Nelson Mandela.

Le virus de l'écoeurantite touche finalement les étudiants, à petite et grande échelle. Lorsque l'écoeurantite atteint son paroxysme, elle se développe finalement sous une forme reconnue par le DSM 5 (ça, j'en suis sûre !), à savoir, la dépression. Près de trois ans après le suicide d'une étudiante en médecine de l'Université Laval, le spectre du surmenage et du stress de performance plane au-dessus de nos têtes. Cette jeune femme, qui accumulait les longues heures de stage pour ne pas paraître plus faible que ses compagnons de cohorte, peut se retrouver en chacun d'entre nous.

Protégez-vous contre ce virus qu'est l'écoeurantite. Il n'y a pas de prévention-miracle, mais lire un livre de Victor Hugo, regarder *The Office* ou écouter un peu de Kendrick Lamar peuvent être des options pour diminuer le risque d'être infecté. Mais tout le monde est à risque, ne l'oubliez pas.

Lorsque passion rime avec dépression, il y a des changements drastiques à faire.

Et lorsque dire « non » entraîne des suspensions, de la gestion de classe difficile ou des stages inhumains, il faut sonner l'alarme.

Les infirmières, les enseignants, les étudiants, sont tous écoeurés. Au terme de la semaine sur la prévention du suicide et de la semaine des enseignants, espérons que le gouvernement trouvera un remède à ce terrible virus dans les laboratoires électoraux.

Je te regarde tomber

Nicolas Thiffault-Chouinard

Un texte sombre. Cette réalité je l'ai magnifiée. Elle n'est pas aussi sordide, même si... Est-ce que c'est le milieu qui veut ça? Est-ce le marché? Je crois que c'est nous. Si une atmosphère de compétition règne ici, c'est que nous le voulons bien. Il ne tient qu'à nous de nous aider. Les cercles vertueux sont très semblables aux cercles vicieux, à ce détail près que les premiers tirent tout le monde vers le haut. L'équipe accomplira bien davantage que la somme des efforts de chacun, ne perdons jamais cela de vue.

Quand des amis ne font que se battre, ils se blessent
Alors, ils saignent, se sentent trahis, se détestent
Mais la trahison est une blessure légère, en proportion,
Lorsqu'on la découvre aussitôt, elle guérit vite
Il y a peu de traces, peu de temps après,

Si ce n'est une cicatrice sur la peau de la confiance
Trahison s'estompe, mais jamais ne s'oublie

Quand des amis se font la guerre,
L'hypocrisie s'empare alors d'eux.
Leurs âmes se déguisent. Leurs visages se voilent
Le soleil et sa lumière les empêchent d'être heureux.
Seule la nuit les réconcilie, le temps d'une chanson
Un verre peut-être, mais jamais trop. Jamais.

Les couteaux commencent alors à se planter
Dans les dos découverts; dans les mains nues.
Les visages sont cachés par l'éclat de sourires méchants.
Les regards sont acérés, parfois plus tranchant
Que la vérité même.
Aiguïsés par les circonstances.

Ceux qui veulent votre perte vous saluent de la main, ils
sont près de vous, échangent des civilités, mais en
souriant ils pensent tout bas : « Je vais te tuer. »

Quand des amis se font la guerre,
Peu de sang coule; parfois des larmes.
Les dents grincent, les planchers craquent.
Toujours les réputations sont salies. Tachées.
Jamais les amitiés ne survivent à la guerre.
La guerre tue; la mort ne s'estompe pas.
Il ne reste que le souvenir. Amer.

Briser les autres pour se construire une armure avec leur
chair et leurs os, c'est le plan. Leur dire: « Bonjour mon
cher! » en souriant, avant d'abattre la hache, c'est la ruse.

Assez! Qu'on se batte à armes égales!
Au fusil tiens! Au fleuret!
Mieux, à mains nues.
Mais cessons d'être hypocrites
De se réjouir de la faiblesse de autres,
De rire lorsqu'un homme tombe à terre,
D'aimer voir un ami pleurer.
Des larmes de peine.

Ne sommes-nous pas humains, avant tout?
Ne sommes-nous pas confrères, après tout?
Nous ne sommes pas des ennemis.
Pourquoi devrions-nous nous battre.

Nous étions des amis, des frères, des sœurs.
Des camarades sur la même route.
Nous avons chanté, dansé, pleuré ensemble.
Il y a eu des jours très gais, de la joie
De l'amour.
Presqu'une République.

La guerre est venue, une course folle. Aux armes!
Baïonnettes aux canons! Je vais te trancher la gorge pour
prendre ta situation... Je vais éclairer tous tes travers
pour m'élever sur tes misères. Je vais jouer de ruse pour
te battre. Vois comme il est plus facile pour moi, ton
ami, de t'abattre. Le lièvre ne se méfie pas du renard
qu'il voit depuis des lustres, jusqu'au jour où...

Je suis las de tant de sang,
Je veux seulement chanter,
Pour oublier ces requins qui rôdent.
Cherchant des poissons plus gros qu'eux encore...
Cherchant à séduire un mentor et devenir comme lui...
Un tueur, un rapace,
Un guerrier.
Aux mains tachées, du sang des autres
Mordant, la poussière des rêves brisés.

Bell cause, mais pour quelle cause?

Emmanuel Rioux

Changements de photos de profil sur Facebook. Tweets déplorant la stigmatisation des personnes ayant un problème de santé mentale. Publications Instagram mettant de l'avant un bonhomme sourire et un phylactère. Des snaps arborant un filtre bleu et un hashtag bien connu. Le 31 janvier 2018, les réseaux sociaux étaient envahis par l'une des campagnes publicitaires les plus habiles des dernières années, Bell Cause pour la Cause.

Cette campagne créée en 2010 a évidemment engendré des effets positifs. Il serait d'ailleurs malveillant de ne pas mentionner les 7 millions de dollars amassés cette année pour soutenir des organismes canadiens en santé mentale. Toutefois, il serait également malveillant de se limiter à ces dons pour analyser l'impact global de Bell Cause. L'aveuglement volontaire dont font preuve plusieurs concitoyens face aux conséquences pernicieuses de cette campagne empêche de procéder à une réelle discussion sur la stigmatisation de la santé mentale ainsi que sur les campagnes publicitaires instrumentalisant celle-ci.

Bell cause, mais pour quelle cause ?

Derrière cette campagne qualifiée de « sociale » se cache une stratégie marketing fort bien réfléchie. La recette est pourtant bien simple : associer une entreprise à un mouvement social afin de générer un capital de sympathie chez les consommateurs. Le défi constituait à trouver une cause rassembleuse, inattaquable, si noble qu'elle ferait oublier les intérêts privés derrière la campagne.

En choisissant la santé mentale, le défi a été relevé de façon brillante. Le consommateur associe désormais Bell à une cause sociale très honorable. Bell, de son côté, redore son image de marque. Du côté des organismes communautaires, ces dons sont accueillis avec joie en cette ère d'austérité. Bien que tout le monde semble gagnant, un problème éthique persiste. Il est primordial de rappeler que Bell cause, avant tout, pour sa propre cause, celle d'augmenter ses ventes grâce à un capital de sympathie. Cette situation en dit long sur notre société alors que le mouvement contre les coupures en santé mentale fait moins parler de lui qu'une campagne publicitaire ayant fait gober à plusieurs que la lutte contre la stigmatisation en santé mentale rime désormais avec le nom d'une compagnie privée.

Une discussion incomplète

La campagne Bell Cause aborde la santé mentale en la personnalisant à chaque individu plutôt qu'en l'abordant dans son contexte. Cette vision biaise profondément la discussion que la compagnie se vante de créer. En effet, la campagne Bell Cause aborde la situation « [c]omme si la chronicité des problèmes de santé mentale [...] n'avait rien à voir avec le contexte social et la société néolibérale. » Pourtant, il a été prouvé que les inégalités sociales et économiques « sont de puissants vecteurs contribuant aux problèmes de santé mentale ». Cela explique, entre autres, la surreprésentation de problèmes de santé mentale chez certains groupes d'individus, dont les personnes ayant un faible revenu et celles ayant un faible niveau de scolarité.

En plus de masquer les inégalités de la discussion, Bell Cause donne l'impression que les

problématiques de santé mentale n'ont rien à voir « avec les politiques d'austérité de nos gouvernements, qui détruisent le tissu social, rien à voir avec l'organisation des services en santé mentale qui priorise les approches biomédicale et hospitalocentriste, qui n'en finissent pas d'être des échecs cuisants ».

En excluant certains éléments essentiels à la discussion, la journée Bell Cause, qui se qualifie comme « la plus vaste conversation sur la santé mentale au monde », est condamnée à rester une campagne vide de réflexion et de remise en question collective.

Le comble de l'hypocrisie

Le 31 janvier 2018, de nombreux sympathisants du Parti Libéral du Québec ont tenté de jouer aux porte-étendards des personnes atteintes de troubles mentaux. En se fiant aux médias sociaux, que ce soit par les tweets de Philippe Couillard ou à ceux de Gaétan Barrette, force est de constater la présence d'une amnésie généralisée dans les rangs libéraux. Cette tendance ne semble pas avoir épargné certains militants ayant troqué un cliché capté lors d'un événement des Jeunes Libéraux pour une nouvelle photo exhibant la cause au goût du jour.

Comment se fait-il que ces individus puissent tenir de tels propos tout en faisant partie d'une organisation politique reconnue pour ses coupures dans le domaine de la santé mentale ? Une chance que « le ridicule ne tue pas » ...

Rappelons à ces maîtres de la contradiction le désengagement étatique dont fait preuve notre gouvernement envers les soins en santé mentale. Celui-ci se matérialise de maintes façons, allant de la fermeture d'une unité d'hébergement pour les jeunes appelée l'Intervalle au sous-financement affectant Suicide Action.

Dans le récent documentaire *Bye*, lorsque questionnée sur l'accès aux soins de santé, Karine Igartua, présidente de l'Association des médecins psychiatres du Québec, sonne l'alarme. Le bilan est grave : en plus d'avoir coupé l'unité d'intervention brève pour la gestion de crise psychiatrique à l'Hôpital général de Montréal, le gouvernement a tenté d'arrêter de financer leurs... kleenex. Une image permettant de moucher tous mes copains libéraux ayant porté avec fierté le bleu teinté Bell...

Les exemples précédents ne sont pas sans rappeler les plaintes des infirmières quant à leurs conditions de travail. L'essoufflement dans le cadre de leur travail a eu comme conséquence, entre autres, de réduire le nombre de lits du Centre de réadaptation en dépendance de Montréal. D'un côté, Barrette cause pour la cause de la détresse psychologique. De l'autre, il est insensible à la détresse des infirmières et des infirmières du Québec. Le paroxysme de l'hypocrisie...

En dépit des montants substantiels amassés par Bell Cause, il est grand temps d'analyser cette campagne dans son ensemble. Celle-ci est incomplète, biaisée par une ligne éditoriale de nature corporative et utilisée par d'ardents défenseurs d'une austérité irréflective. Il est grand temps de replacer la dignité humaine au centre de notre système de santé, et ce, par le biais de plus grands investissements étatiques. Le désengagement de l'État compensé par des dons privés ne doit pas constituer une solution.

N'oublions pas que Bell Cause est une campagne de masse qui, au final, profite au gouvernement puisqu'elle détourne l'attention des individus de la réelle place qu'on accorde collectivement à la santé mentale.

Femme

Cinq lettres attirantes,
Cinq lettres portant la controverse.
Cinq lettres qui n'ont d'égal que sur papier
Car homme et femme possèdent cinq lettres
Mais l'humain est Homme.
Et ainsi soit-il,
Femme n'est qu'accessoire.

Cinq lettres dites fragiles,
Cinq lettres tentant d'imposer leur sens.
Cinq lettres qui n'ont d'égal que sur papier
Car homme et femme possèdent cinq lettres
Mais *il* représente femme.
Et ainsi soit-il,
Elle perd de son sens.

Dix lettres capables d'Amour,
Dix lettres qui font la guerre.
Dix lettres qui n'auront d'égal que côte à côte
Car homme et femme possèdent cinq lettres
Mais leur union en possède dix.
Et ainsi soit-il,
Il s'accordera à *Elle*
Le tout étant consubstantiel.

Héloïse Denicourt

Allure

Electric circuit that charges my vein,
Serene numbness concealing the pain,
Shortness of breath, of that I'm fain,
In your warming embrace perfectly sane.

A vibrant tulip after a summer's rain,
I reach full bloom and I never wane,
Your absence, of my existence bane,
my affection for you so fearfully inane.

For a glimpse of your eyes I'd take any train,
The thoughts in my head so intensely profane,
My passionate dreams are far from insane,
By your corpulent lips so delicately slain.

In words of love I have never lain,
If I knew I'd lose you, I'd love you in vain,
To my loving heart there is only one lane,
I'd give myself up if it be you I'd gain.

Dunja Stajic

Les ratés des politiques universitaires en environnement

Frédéric Quintal

Comité Environnement

C'est le premier février dernier que se tenait la marche de solidarité, où une cinquantaine d'étudiantes, étudiants, professeurs et employés de l'Université de Montréal se sont réunis pour encourager le désinvestissement de leur université dans le secteur des énergies fossiles. Par la tenue de cet événement, un message clair est envoyé aux gestionnaires du fonds de dotation en ce qui a trait à leur politique de financement des activités de l'université. Plusieurs personnes sont mal à l'aise avec la façon dont l'université renfloue ses coffres. Beaucoup d'informations sont tues : l'ensemble des sociétés dans lesquelles notre institution est actionnaire, à hauteur de quel montant elle est intéressée dans les activités de telle pétrolière, minière, gazière, banque ou entreprise de divertissement et de jeu et un plan concret concernant le choix et la gestion de ces investissements. Aux dernières nouvelles, la très grande majorité de ces informations demeure top secrète. La transparence n'est pas, comprend-on, une valeur primordiale dans cette enceinte.

Nous aurions bien aimé, hélas! vous donner plus de détails en ce qui a trait à l'application en temps réel de la politique en matière d'investissement responsable du Régime de retraite de l'Université de Montréal (RRUM) (ci-après « la politique »), plus particulièrement quant au respect de cette politique quand on la compare à la nature véritable des placements effectués pour faire fructifier les sommes engrangées.

Pour vous situer, le RRUM est le fonds servant à fournir les prestations de retraite au personnel de l'UdeM (totalisant en 2017 plus de 13 000 personnes). Ce fonds est constitué de cotisations provenant de l'employeur en question et de retenues sur les paies de ses employés.

Adrian Burke, professeur titulaire de la faculté d'anthropologie à l'UdeM et membre du Comité de retraite, a réussi à grand-peine à obtenir le rapport de vote de 2017 faisant état des sociétés dans lesquelles l'université est partie prenante et de ses positions face aux propositions en assemblées annuelles. Il devrait pourtant facilement (et légitimement selon nous) y avoir accès du fait de son rôle de fiduciaire élu du fonds du RRUM. Malheureusement, ces informations sont confidentielles,

pour des raisons de réputation, doit-on en présumer. L'image de l'université, en effet, est à risque face à la divulgation de telles données. Pourtant, l'UdeM devrait selon nous laisser de côté l'autruche et assumer ses implications actionnariales. Il en retournera une plus grande estime générale envers la gouvernance, la stimulation d'une prise de position plus éclairée sur le sujet par les membres de l'enceinte, de forums de discussion et, au possible, une orientation tangible (pas seulement sur papier) vers des décisions tenant compte de la position réelle de la communauté universitaire.

Parlant de politique sur papier, notons des efforts dignes de mention déployés par les rédacteurs de la politique pour faire miroiter une considération accrue de l'université envers les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tout en s'assurant qu'aucune opportunité d'investissement dans quelconque secteur ne soit exclue. Par exemple, en page 4, la politique spécifie que son application peut varier selon le type d'investissement, ce qui laisse comprendre que les investissements en eux-mêmes prévalent sur la politique encadrant le choix de ces investissements... Concernant la reddition de compte (en page 5), on nous affirme que l'université use de transparence en ne divulguant au public que ses bons coups en matière d'investissement responsable et son approche dans l'exercice du droit de vote en assemblée.

Ne serait-il pas moins opaque de s'intéresser davantage aux investissements s'écartant de la politique en s'efforçant de concilier positions et décisions pratiques plutôt que d'échouer dans une tentative de duperie en faisant étalage de paravents? À ce titre, l'université se targue d'être signataire des *Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies* (PRI), « certifiant » ainsi son approche écoresponsable dans le choix de ses investissements. Permettez-nous de vous confirmer qu'avec une politique manquant cruellement de mordant et en constatant la réfraction continue au retrait des énergies fossiles de l'UdeM, ce genre d'adhésion nous a tout l'air d'une façade. Pratiquement, mise à part la considération envers le meilleur rendement possible des actions, nous assistons à une représentation en direct de la maxime « grand parleur, petit faiseur ». L'UdeM use d'hypocrisie, ou *greenwashing*, dans son approche face aux considérations environnementales.

Le nœud vient du fait que l'on soit particulièrement intéressé, comme nous l'indique le *Rapport annuel de 2016 du RRUM*, dans les pratiques des plus grands pollueurs de la Terre (tels *Suncor* ou *Canadian Natural Res. Ltd* à l'échelle canadienne), de compagnies usant de manœuvres illégales ou fiscalement discutables

pour prendre de l'expansion ou de sociétés, comme *Total S.A.*, ayant promu dans les années 1990 la perpétuité du régime militaire, des violations des droits de l'Homme et du recul de l'éducation en Birmanie (soulignons au passage qu'Aung San Suu Kyi, malgré ses récentes positions concernant le sort des *Rohingyas*, avait reçu le Prix Nobel de la paix pour s'être levée pacifiquement contre le régime militaire birman en 1991). Le non-respect des territoires autochtones dans le cas de minières voraces et l'intérêt financier considérable (selon le même rapport) de l'UdeM dans *General Dynamics*, spécialisée dans la fabrication de matériel de guerre, sont aussi des situations emportant leur lot d'interrogations.

Il s'agit aussi du fait que les votes de l'université lors d'assemblées générales, assimilables à des coups d'épée dans l'eau, permettent néanmoins d'exhiber son soutien aux propositions encourageant plus de transparence chez des sociétés restant vagues quant à leurs émissions de gaz à effet de serre. Ces propositions n'étant jamais adoptées (ou n'enclenchant aucun changement véritable), l'université peut-elle se faire du capital sur la base de prises de position futiles? S'ensuit une autre question insoutenable : est-ce que l'université, après coup, désinvestira de cette compagnie n'écoulant pas les propositions légitimes de ses actionnaires, ou va-t-elle s'accrocher et attendre le prochain versement de dividendes? C'est un dilemme sur lequel ses gestionnaires financiers pourront tergiverser, tandis que l'UdeM continuera à nous convaincre de la qualité de ses pratiques et de l'impact bénéfique de ses politiques.

L'étudiant moyen s'intéresse forcément (ou devrait s'intéresser) à la destination de ses frais de scolarité et à la façon dont son institution scolaire gère ses finances. Quand on s'y attarde un peu, ce sont les salaires des employés de l'institution et les sommes engrangées pour la retraite de ceux-ci, le financement de chaires de recherche, les bourses et aides financières remises aux étudiants, le financement de projets d'initiative étudiante, les nouvelles infrastructures, bref, pas mal tout, qui émane de la fructification des avoirs conservés dans d'innombrables fonds de tous noms et types. Il nous semble, personnellement, que nos collègues juristes en devenir, défenseurs de la justice, militants pour des causes diverses leur tenant à cœur, enclins au progrès et aux façons de le générer, soient en faveur d'un accès adéquat à de l'information les concernant de près.

Peu importe la proportion d'actifs rangés dans les énergies fossiles, nous n'en voulons plus. Il n'existe pas d'arguments suffisants,

certainement pas à l'ère de la multiplication effrénée des catastrophes naturelles, pour justifier sur le long terme la conservation de tels placements nuisant à la réputation d'une institution y tenant pourtant beaucoup. La période de transition énergétique est déjà mise en branle, comme nous l'indiquent, à titre d'exemples, le déclin progressif de la production d'électricité au charbon aux États-Unis ou la popularité croissante des voitures électriques. Concernant l'avenir de l'industrie des combustibles fossiles, le Carbon Tracker Initiative est une institution parmi tant d'autres nous informant des dangers de préserver nos investissements dans ce secteur, du fait qu'ils soient tout à fait inconséquents avec les cibles de réduction d'émissions de GES à l'échelle mondiale. Des immobilisations trop nombreuses dans ce secteur combinées à un recul prochain de la demande (calqué sur les engagements de réduction en matière d'extractions) rendront les plus lents à désinvestir des victimes de l'éclatement de la « bulle du carbone ». Une baisse de popularité du secteur rendra dès lors ses titres déficitaires pour l'investisseur et jettera l'avantage économique de ses apports aux oubliettes!

La situation actuelle représente ni plus ni moins un musèlement de la part des hauts placés, la censure de ses pratiques, le moyen de ne pas être pris la main dans le sac, ou plutôt de cacher le sac. Il s'agit d'un message fort que de voir des établissements éducationnels, où la liberté de pensée, la circulation légitime d'opinions divergentes et leur considération ainsi que l'accès à l'information sont censés représenter un point d'honneur, faire à leur tête et suggérer poliment à ses usagers de regarder ailleurs en se comptant chanceux d'avoir des conditions d'étude privilégiées.

404 not found

« LA COLONE DU VP COMM »

We could not find the requested page

Did you mean :

[le lien de l'AED](#)

[l'application de l'AED](#)

You could also try :

[publier dans le pigeon](#)





Good luck!

Pyeong Chang
2018

C.Y.Y.